

Votre bulletin  
municipal  
d'informations

N°05

Janvier 2019



SCHWEIGHOUSE

# *s' Schweighuser Heftla*



<b>Mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Vie Municipale</b>	<b>4</b>
<b>2018 à Schweighouse</b>	<b>38</b>
<b>Zoom sur ...</b>	<b>50</b>
<b>La parole à ...</b>	<b>66</b>
<b>Etat civil</b>	<b>92</b>
<b>Renseignements pratiques</b>	<b>96</b>



## Au sommaire de ce numéro...

### Mot du Maire

3

### Vie municipale

4

- Budget
- Travaux
- PLU
- Compte-rendus des conseils municipaux 2018

### 2018 à Schweighouse

38

- Vie au village
- Journée citoyenne
- Fleurissement et décorations

### Zoom sur...

50

- Le Marché du Terroir
- Les Commissions Participatives
- De Schweighouse aux studios Pathé à Paris
- Le verger traditionnel, joyau de notre belle campagne

### La parole à...

66

- La classe de CM2 de Schweighouse
- Les associations
- Le Syndicat Mixte Thann Cernay
- Les zones pastorales du sud du Haut-Rhin et le Diocèse de Strasbourg
- Les communes amies

### Etat civil

92

- Naissances
- Mariages
- Nouveaux arrivants
- Anniversaires
- Décès

### Renseignements pratiques

96





## Le mot du Maire

Chères Schweighousiennes, chers Schweighousiens,

Je veux vous présenter, ainsi qu'aux personnes qui vous sont chères, mes vœux les plus chaleureux, les plus sincères et les plus amicaux de bonheur, de joie, de santé et de prospérité. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui, au cours de l'année 2018, ont connu des difficultés et la peine. J'adresse donc mes profondes amitiés et mon soutien aux personnes qui ont récemment perdu un proche. Je vous souhaite de trouver en 2019 toutes les raisons d'être heureux et toutes les forces nécessaires pour surmonter les épreuves.

Si je devais résumer l'année qui vient de s'écouler en quelques mots, ce serait : ensemble, échanges, convivialité, simplicité... En effet ils résument à eux seuls l'esprit qui se dégage de notre village. Il suffit de constater le nombre d'habitants qui se déplacent quand une manifestation est organisée chez nous ! Journée citoyenne, barbecue républicain, saint Nicolas, marché du terroir : autant d'occasions pour être ensemble, toujours avec le même plaisir. Il me semble que, dans le monde dans lequel nous vivons, il est bénéfique de prendre le temps pour « déguster » les vraies valeurs de la vie ! Je sens dans notre village un réel engouement, un réel attachement à ces valeurs, alors ne ménageons pas nos efforts pour avancer ensemble.

Je parlais du marché du terroir : voilà le formidable fruit d'un travail collectif issu de la commission participative santé ! Des personnes qui se réunissent pour assurer un petit marché afin de promouvoir des produits locaux pour notre plus grand plaisir ! Un grand merci et bravo à eux ! Je remercie aussi les membres des autres commissions participatives qui abordent outre la santé, des sujets comme le lien social, des points divers et l'environnement. Je vous invite tous à y adhérer. Au sein de la commission participative environnement à laquelle je participe, nous échangeons sur différents sujets, les débats y sont intéressants et d'actualité. Nous avons par exemple proposé un essai de coupure de l'éclairage public pendant un mois en février de 0h à 5h qui a été validé par le conseil municipal. Cette action, outre les économies d'énergies, aura divers avantages : les économies financières (l'éclairage public représente environ 65% de la consommation électrique du village) et la limitation des effets néfastes sur la faune et la flore.

Chacun de nous, dans la mesure de ses moyens, peut apporter sa contribution au développement et au mieux vivre de notre communauté.

Je tiens également à remercier l'équipe municipale, les adjoints et l'ensemble du conseil pour leur présence, leur disponibilité, pour la qualité des débats, pour leur engagement envers nos actions.

Mon vœu pour le personnel communal se résume en un mot : stabilité. Effectivement, nous avons recruté cette année Julie Buchelé au poste de secrétaire de mairie (depuis le 1<sup>er</sup> février) et Didier Burger au poste d'ouvrier communal (depuis le 16 juillet). J'ai toute confiance en ces deux jeunes personnes, je suis serein pour l'avenir. Un grand merci à Sylvie qui a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation tout en restant efficace.

Je vous laisse maintenant découvrir les différentes actions que nous avons menées au cours de l'année écoulée en vous souhaitant une bonne lecture de ce nouveau Heftla.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2019 !

Alles beschta fer das Neia Johr !

Votre Maire  
Bruno Lehmann





## Vie municipale

### Budget

#### Un peu d'histoire

La gestion comptable des communes telle que nous la connaissons de nos jours date du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle avec la naissance du Plan Comptable Général (PCG) en 1943. Le PCG devient un outil indispensable à la reconstruction, la planification, et le contrôle de l'activité économique. Il est amélioré en 1957 puis en 1982, date du 1<sup>er</sup> PCG complet.

Suivant les secteurs d'économie, le PCG se subdivise en nomenclatures spécifiques. Pour les communes et les EPCI, c'est, depuis 1997, l'instruction budgétaire et comptable M14 qui s'applique : **M** pour le secteur public, **1** pour les communes (1<sup>ère</sup> division territoriale créée lors de la révolution de 1789) et **4** n° d'ordre (4<sup>ème</sup> modification).

L'instruction M14 est plus ou moins développée suivant le nombre d'habitants de la commune. Pour Schweighouse-Thann, c'est la version de base qui s'applique (500 à 3500 habitants). L'instruction M14 répartit notamment les comptes entre sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes puis chapitres.

#### Chapitres du budget

Pour 2018, le budget de la section de fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de **443 997€**, quasi équivalent à celui de 2017 (443 614€).

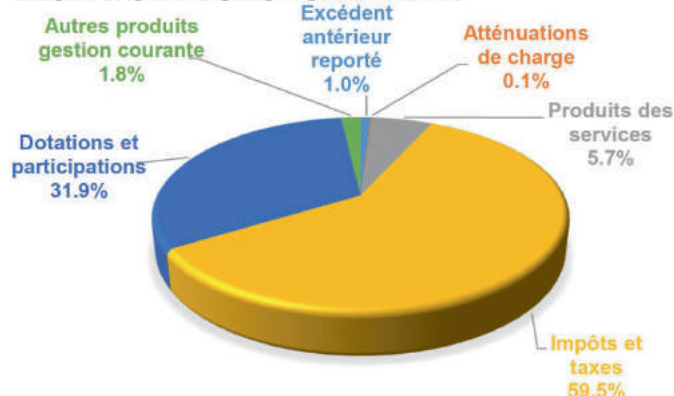
Ce montant se répartit de la manière suivante dans les chapitres de recettes :

- **70** – Produits des services : **25 140€**  
Vente de bois, concessions cimetières, loyers de chasse, charges des locataires. En baisse

de 6% par rapport à 2017.

- **73** – Impôts et taxes : **264 007€**  
Il s'agit pour près de 85% de la somme des taxes que nous payons (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) plus quelques autres taxes (électricité, droits de mutation). Ce chapitre garde une valeur stable par rapport à l'année dernière (262 843€)
- **74** – Dotations et participations : **141 749€**  
Il s'agit de l'ensemble des dotations versées par l'Etat. Cette somme peut sembler en augmentation par rapport à l'année précédente (140 807€) mais en fait à périmètre constant elle diminue de presque 6%. La différence provient d'une subvention prévue de la CAF de 9 167€, n'existant pas dans le budget 2017. Mais cette subvention ne fait que passer car elle sera reversée en intégralité au Syndicat Scolaire.
- **75** – Autres produits de gestion courante : **8 200€**  
Il s'agit des loyers des locataires. Baisse de 13% du fait des travaux prévus au bâtiment presbytère.
- **13** – Atténuation de charges : **520€**  
Baisse de 85% de ce poste car il s'agit des remboursements des contrats aidés (supprimés)
- **002** – Report de l'excédent 2017 : **4 381€**

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

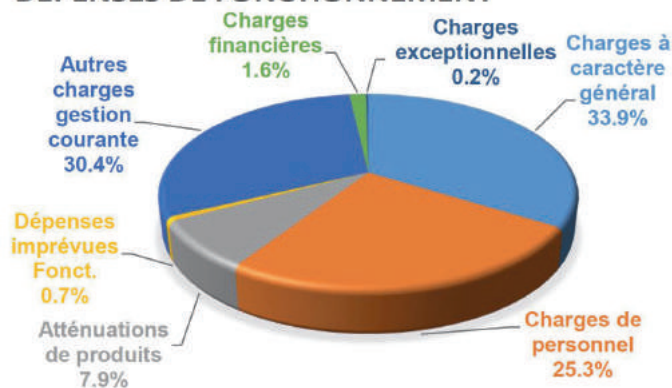






Pour les chapitres de dépenses, la répartition est la suivante :

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- **011** – Charges à caractère général : **150 590€**  
Energies, téléphones, entretien et nettoyage, fêtes et cérémonies, fournitures et petits équipements. Ce montant a été réévalué d'environ 2,5% (146 868€ en 2017) pour tenir compte de l'augmentation des coûts d'énergies et de nettoyage et des coûts liés aux projets des commissions participatives (marché local, garage à vélos, réaménagement Dorfhisla).
- **012** – Charges de personnel : **112 172€**  
Ce montant a pu être baissé du fait de l'absence d'ouvrier communal pendant quelques mois
- **014** – Atténuation de produits : **35 283€**  
Il s'agit de la participation de la commune au Fond National de péréquation
- **022** – Dépenses imprévues : **2 961€**  
Montant augmenté suite aux imprévus de 2017
- **65** – Autres charges de gestion courante : **135 041€**  
Il s'agit des indemnités des élus (stables), des subventions aux associations (en légère augmentation) et surtout, pour 68%, de la participation au Syndicat Scolaire qui a dû être réévaluée et augmentée de la participation de la CAF.

- **66** – Charges financières : **6 950€**  
Montant augmenté du fait de la ligne de trésorerie utilisée pour le giratoire
- **67** – Charges exceptionnelles : **1 000€**  
Secours et dots (stable)

En ce qui concerne l'investissement, les recettes du fonctionnement permettent uniquement de couvrir les dépenses de fonctionnement et nous ne pouvons donc plus dégager des sommes vers l'investissement. Seul le bilan positif de la section fonctionnement en 2017 a permis d'affecter 81 000€ de ce résultat à l'investissement. Le budget de la section investissement s'est donc monté au total à **281 839€** pour 2018.

Sur ce montant, **24 917€** sont consacrés au remboursement des emprunts et **42 874€** au reste à réaliser du giratoire. Il reste donc environ **214 000€** pour les investissements de 2018 qui sont les suivants :

- Cheminement piétonnier du giratoire
- Réaménagement du Dorfhisla : ce projet proposé par la commission participative lien social est en phase de terminaison
- Couverture de la salle Ste Barbe : ce projet prévu initialement pour septembre 2018 a dû malheureusement être reporté au printemps 2019
- Couverture du Club-House : ce projet est reporté
- Travaux du bâtiment presbytère : après avoir démarré correctement, le chantier n'a plus avancé et nous avons été contraint de changer de fournisseur.
- Coffret électrique pour le marché paysan et les différentes manifestations organisées par la commune
- Mise en sécurité de la cour de l'école
- Busage de fossés en forêt
- Barrière en forêt
- Pose de blocs secours à l'Eglise pour mise aux normes.



# Vie municipale

## Travaux

### Presbytère

La distraction du presbytère a été actée par arrêté Préfectoral délivré le 13 octobre 2016 (pour mémoire, rez de chaussée au conseil de fabrique, 1<sup>er</sup> et combles à la commune et une cave pour chacun). Le logement étant vacant nous avons pu entreprendre les travaux de réhabilitation prévus du bâtiment.

Une réunion de la commission travaux et le conseil de fabrique a été provoqué le 28/03/2017 pour connaître les velléités de chacune des parties. Pour la commune, un aménagement a été dessiné pour le logement prévu à la location avec des attentes pour un éventuel logement dans les combles. La commune souhaite également bien séparer les réseaux avec un comptage distinct pour chaque entité. Le conseil de fabrique souhaite quant à lui réduire les travaux du rez de chaussée au minimum, ce qu'il a confirmé deux jours plus tard lors de la réunion du budget du conseil de fabrique le 30/03/17 au presbytère.

Suite à la visite de 3 maîtres d'œuvre le choix se porte sur le BE Denis représenté par M. Collignon (commission travaux du 16/11/2017). Ce dernier estime les travaux à 88 270€ TTC. Un appel d'offre est lancé pour sélectionner les entreprises d'après les critères suivants : 40% prix et 60% technicité.

Le 21/03/2018 nous évoquons en commission les nouvelles demandes du conseil de fabrique : traitement de la moisissure dans le sas à côté de la cuisine, rafraîchissement de plusieurs pièces et mise aux normes des WC avec installation d'un lave-main. La commission répond favorablement au

traitement de la moisissure dans le sas à côté de la cuisine ainsi que le rafraîchissement des WC et l'installation d'un lave main.

Les travaux débutent en mai pour une fin des travaux prévus fin juillet 2018 !

Le chantier se décompose en 8 lots attribués à 3 entreprises :

1. Démolition/Gros œuvre => Altkirch Construction
2. Cloisons/Platrerie/Faux plafond => ADR
3. Electricité/VMC => ADR
4. Sanitaire => ADR
5. Chauffage/VMC => Cofely Axima
6. Menuiserie intérieure => ADR
7. Carrelage/faïence => ADR
8. Peinture => ADR

Les lots 1 et 5 sont réalisés dans les temps et sans soucis particuliers. Par contre l'entreprise ADR accuse rapidement un retard qui ne désemplira plus, jusqu'à atteindre 3 mois malgré l'application des pénalités de retard !

C'est sous la pression du Maire que le maître d'œuvre prend les dispositions nécessaires et remplace l'entreprise ADR. Nous nous voyons obligés de résilier, par une procédure de résiliation simple les six lots concernant ADR. Cette dernière suite à de nombreuses difficultés au sein de l'entreprise, s'engage à ne rien facturer pour les travaux effectués.

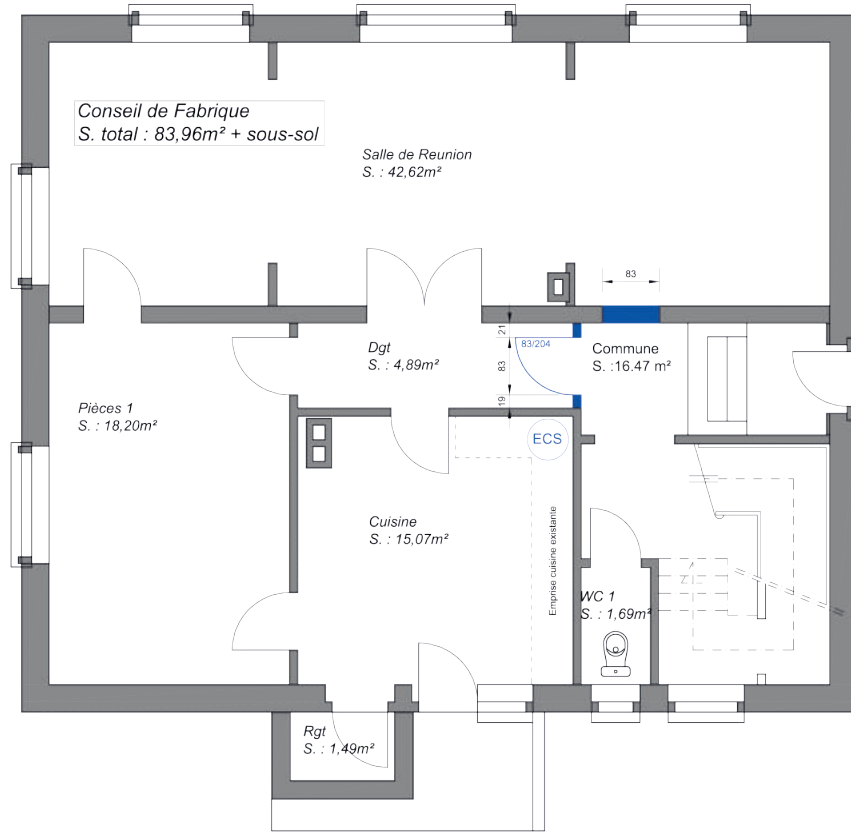
Nous délibérons en conseil municipal du jeudi 13 décembre 2018 pour la résiliation des lots 2, 3, 4, 6, 7, 8 et l'engagement d'une nouvelle procédure de consultation d'entreprise, afin de trouver un remplaçant à ADR.

C'est l'entreprise MV Service Bâtiment de Pfastatt (branche rénovation de Fugybat) qui poursuivra les travaux commencés, en partie, par ADR. MV Service s'engage à poursuivre les travaux au prix du marché passé avec ADR. Nous espérons une fin des travaux en février 2019. Enfin !!

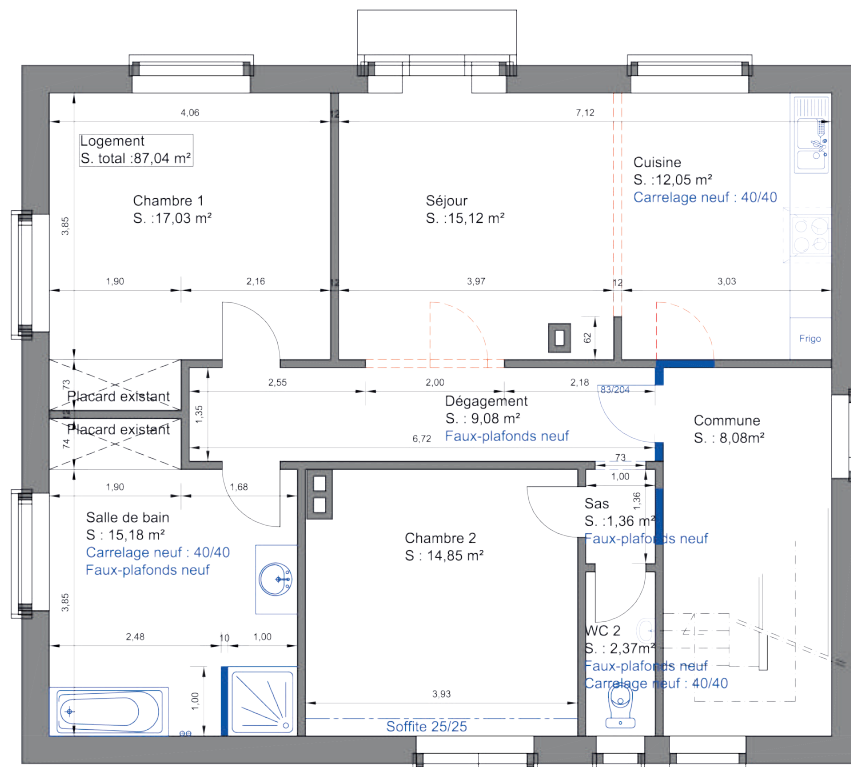




Plan du rez-de-chaussée



Plan de l'étage





# Vie municipale

## Atelier

Didier Burger notre nouvel employé communal nous a rejoint le 16 juillet 2018.

Il s'est bien intégré dans l'équipe et a rapidement fait ses preuves dans différents domaines notamment dans le fleurissement et les espaces verts. Nous avons tous pu profiter de ses belles réalisations complémentaires aux superbes décorations des Décofolies que je salue et remercie très chaleureusement.

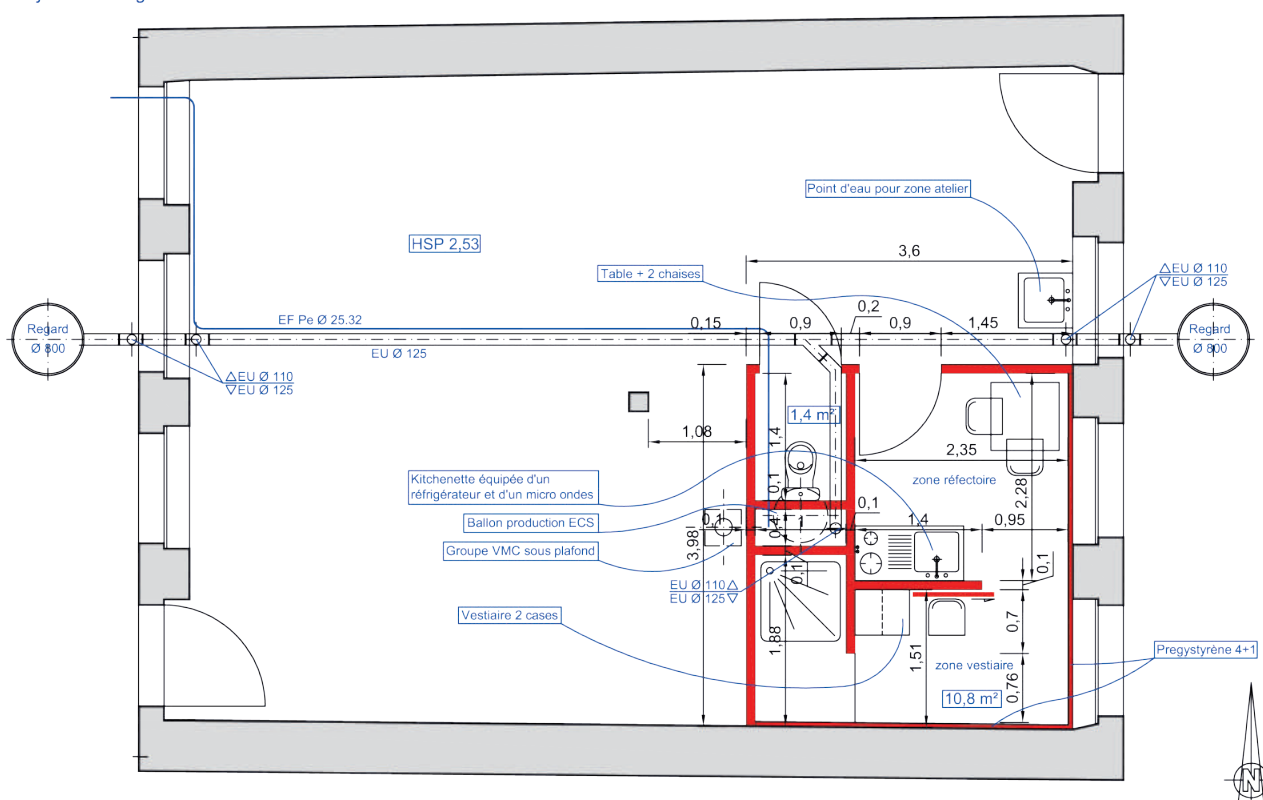
Didier est un garçon discret et travailleur qui se plaît dans notre village. Il nous a bien vite confirmé que des travaux à l'atelier communal seraient nécessaires. Effectivement pas d'eau chaude, pas de chauffage, pas de WC, douche... De plus, de nombreuses carences en matière de sécurité sont à noter. Autant d'éléments qui ont poussé la commission travaux à se pencher sur la question de l'atelier.

Une première réunion le mardi 9 octobre 2018

avec Didier et la commission pour une visite de l'atelier et du Dorfhisla (pour un éventuel aménagement au sous-sol de ce dernier). Suite à cette réunion, un aménagement à l'atelier s'est avéré être la solution. Un plan de l'atelier a été réalisé et envoyé à chaque membre de la commission et chacun pouvait y dessiner son idée d'aménagement. C'est le projet de Guillaume Hirth qui nous a semblé être le plus judicieux. Il a été retenu et validé en commission le mercredi 14 novembre puis dessiné « au propre » avec quelques ajustements. Les principales questions techniques ont été débattues lors de la réunion du mardi 4 décembre notamment pour l'isolation, l'assainissement, l'alimentation en eau potable, production d'ECS, chauffage, VMC...

Voici, ci-dessous le résultat de nos réflexions en plan :

Atelier communal de Schweighouse-Thann  
Projet d'aménagement







Nous allons maintenant diffuser ce plan à différentes entreprises pour avoir une idée du prix et d'un montant à inscrire au budget 2019 pour ce projet. Echaudé par notre expérience au presbytère, nous allons probablement réaliser la maîtrise d'œuvre en régie.

### Salle Sainte Barbe

Le projet de remplacement des couvertures en plaques éternit amiantées des bâtiments communaux est un projet qui est depuis longtemps dans les tuyaux de l'équipe municipale. Il devient pressant car la réglementation risque de ne plus autoriser la dépose et le conditionnement de plaques éternit contenant de l'amiante, en régie propre. De plus une ligne est inscrite au budget 2018 à cet effet.

Deux bâtiments sont équipés de ce type de couverture.

On a décidé de commencer par la salle Sainte Barbe. Cette salle est gérée par les pompiers et c'est naturellement avec eux qu'on s'est réunis le 22 mai 2018 à 20h30 en mairie pour évoquer le remplacement de cette couverture. Était également convié à cette réunion un professionnel local, de la couverture/charpente Serge Kuttler. Ce dernier nous informe qu'une équipe de 6 personnes serait souhaitable.

Le Maire demande aux pompiers si ce projet pouvait profiter à d'autres travaux ?

On lui répond qu'il serait judicieux de refaire l'isolation thermique et phonique, le plafond, l'éclairage et vérifier la ventilation. Un débat s'en suit, plusieurs solutions techniques sont abordées. Au final, il semble que le plafond en BA13 avec suspentes et isolation projeté serait le plus pertinent.

Plusieurs devis sont réalisés, c'est l'entreprise Guidon qui est retenue pour réaliser le plafond et l'isolation (300 mm sur plafond).

Contrairement à ce que l'on pouvait penser, la solution avec modules 600x600 est moins cher

que le BA13 et apporte une meilleure acoustique et des remplacements plus aisés. Les pompiers valident cette option lors de la réunion de la commission travaux du 5 juillet 2018.

En commission du 23 juillet 2018, Serge Kuttler estime qu'il faut à peu près trois jours pour réaliser les travaux, on bloque les 27-28-29 Septembre 2018. Aussi, Serge se chargera de faire réaliser trois devis (Point P, Asturienne et Bigmat) et de passer commande du matériel que la commune paiera.

Il a également été décidé lors de cette commission de :

- Commander des big-bags et des palettes à Cernay Environnement.
- Poser des bacs acier gris anthracite RAL 7016.
- Prévoir deux personnes pour la dépose de la laine de verre et les déchets.
- Prévoir gants, masques et combinaisons.

L'entreprise Guidon était prête pour une intervention le 1<sup>er</sup> Octobre.

Tout était prêt et coordonné mais le matériel n'a pas été commandé à temps ! et tout a capoté ! De nouvelles dates ont été bloquées pour ce chantier, ce sont les week-ends du 15-16 et 22-23 mars 2019.

Une chose est sûre, pour ces nouvelles échéances, le matériel est déjà là ! 😊

### Cheminement piétonnier

Après la réalisation du giratoire au carrefour des rues de Reiningue/Eglise, c'est tout naturellement dans la continuité de cet ouvrage que nous avons lancé les travaux d'un cheminement piéton du rond-point au pont du Baerenbach.

C'est un sujet qui a été évoqué en commission participative environnement et transmis à la commission travaux qui a fait réaliser plusieurs devis. L'entreprise Elagage et Paysage du Haut-Rhin de Vieux-Thann a réalisé les travaux



## Vie municipale

cet été du mardi 24 juillet au vendredi 27 juillet 2018 pour un coût de 6 359.28€ TTC (5 299.40€ HT – 2 649.70€ HT de fond de concours = 2 649.70€ HT à la charge de la commune).

Ce cheminement doux, avec un bel enrochement près du pont pour rattraper le dénivelé, permet une liaison piétonne sécurisée entre le village et la mini-déchèterie et plus largement aux chemins d'exploitation.







## PLU

Comme je vous l'écrivais dans le précédent numéro du Heftla notre PLU a été approuvé le 4 juillet 2017. Je vous indiquais également qu'en appliquant ce PLU pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme, nous allons mettre à jour ses faiblesses et ses failles.

Plusieurs déclarations de travaux et permis de construire ont été instruits avec ce document d'urbanisme. Ces instructions ont permis de relever certains articles ou termes à modifier, remplacer ou nuancer dans le règlement mais aussi l'incohérence de certaines prescriptions réglementaires avec notre volonté de développement ou encore des aspects trop contraignants dans certaines règles...

C'est pourquoi il a été décidé d'entreprendre une procédure de modification de notre PLU.

La procédure de modification est une procédure courte qui peut être utilisée si les changements qu'on veut introduire dans le PLU

- Ne modifient pas les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- Ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- Ne comportent pas de graves risques de nuisances

La modification est initiée par le Maire. Une délibération du Conseil Municipal est facultative. Une même modification peut comporter plusieurs points, par exemple, des changements dans le règlement du PLU, une création ou une suppression d'emplacements réservés, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AU, le changement de destination d'une

zone 1 AU...

L'association des services de l'Etat et des personnes publiques associées, prévue dans le code de l'urbanisme ne nécessite pas de réunions avec eux mais le dossier du projet de modification du PLU doit leur être notifié avant l'enquête publique pour leur permettre de formuler éventuellement un avis écrit. Le dossier est donc transmis avant l'enquête publique au :

- Préfet du Haut-Rhin (et au Sous-préfet du secteur)
- Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin
- Président du Conseil Régional
- Président du Syndicat Mixte chargé du SCOT
- Président des Chambres Consulaires (Agriculture, Commerce et Métiers)
- Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay

Si ces différentes instances émettent un avis, ceux-ci sont alors joints au dossier d'enquête pour que le public puisse en prendre connaissance.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est également consultée sur les aspects environnementaux.

Il est nécessaire de constituer un dossier exposant le projet de modification du PLU approuvé. Ce dossier peut être composé :

- d'une notice explicative illustrant et justifiant les modifications envisagées
- des éléments du rapport de présentation se rapportant à la modification
- du règlement de la ou des zones concernées lorsqu'il est modifié
- des documents graphiques concernés (plans de zonage) lorsqu'ils sont modifiés
- des annexes lorsqu'elles sont concernées par la modification (par exemple ajout ou suppression d'une servitude d'utilité publique).



## Vie municipale

La population de Schweighouse Thann sera consultée et pourra exprimer ses observations sur le dossier au cours de l'enquête publique. Elle sera informée des dates d'enquête par des publications dans la presse (dans les annonces légales) et sur le site internet de la commune. Le commissaire enquêteur chargé de suivre l'enquête publique de la modification du PLU sera nommé par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur rendra son rapport dans le mois suivant et le Conseil Municipal pourra délibérer pour approuver la modification du PLU.

La délibération sera affichée pendant un mois en mairie et une mention sera publiée dans la

presse (dans les annonces légales)

Le dossier de modification sera également transmis au Préfet pour le contrôle de légalité avec sa délibération d'approbation.

Nous avons confié la mission de réalisation du dossier de la modification du PLU à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin ADAUHR- Agence Technique Départementale. Les premières réunions de travail sont prévues en janvier 2019. Le montant de la prestation de l'ADAUHR s'élève à 3208 € TTC. S'y ajoutent les émoluments du commissaire enquêteur, les mesures de publicité (parutions presse...) et frais divers (repro, affranchissement...).







## Compte-rendus des conseils municipaux de 2018

### Conseil Municipal du 29 novembre 2017 Avenant n°2 au pacte fiscal et financier 2015-2020

Suite à la demande d'informations complémentaires décidée par le Conseil Municipal lors de la séance du 18 octobre 2017, M. Marc ROGER, Vice-Président à la CCTC en charge des finances, des budgets est venu ajouter des explications.

Le pacte fiscal et financier 2015-2020, mis en place au début de l'été 2015 et complété par un premier avenant en 2016, se compose de quatre axes et prévoit diverses mesures financières de soutien aux communes-membres sur la période triennale 2015-2017. Il s'agit de prolonger le dispositif pour la période 2018-2020, en intégrant par ailleurs le financement de la prochaine mise en place du très haut débit.

Les explications de M. Marc ROGER ont permis d'éclaircir les points suivants :

- Le terme de l'avenant est fixé à 2020 (année électorale). Le prochain contrat sera défini avec les nouveaux élus.
- L'impact du très haut débit sur le fond de concours de la commune de Schweighouse s'élèvera à environ 3000€/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'avenant n°2 au pacte fiscal et financier 2015-2020 et autorise M. le Maire à signer toutes pièces correspondantes.

### Avis sur la présentation de la commission participative « Divers »

Suite à la présentation de M. Jean-Michel SESTER, membre de la commission participative « Divers » les membres du

Conseil Municipal présents émettent un avis favorable pour l'installation des garages à vélo dans l'ordre de priorité suivant : Mairie, Dorfhisla et Salle des fêtes. L'installation sera gérée par la Commission « Travaux ». Le coût sera inférieur à 1000€.

Tous les remerciements sont adressés aux membres de la commission participative « divers » pour leur travail accompli sur ce sujet.

### Convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération

La Présidente du Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. Cependant, si certains aménagements sur les RD en agglomération relèvent des obligations du Département, d'autres peuvent relever à la fois des obligations du Département, propriétaire des voies, mais également de celles de la Commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

A ce sujet, comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération du 23 juin 2017 les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d'agglomération depuis de nombreuses années, et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et



## Vie municipale

à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les termes de la convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises et autorise M. le Maire à signer la convention.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie (travaux d'aménagement du giratoire)**

En raison d'un besoin de trésorerie dû au décalage entre le paiement des factures relatives aux travaux d'aménagement du giratoire et le versement des subventions du Conseil Départemental, l'ouverture d'une ligne de trésorerie s'avère nécessaire.

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000,00€ sur un an à compter de ce jour. M. l'Adjoint Christian FUCHS a sollicité trois banques, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Après analyse des offres et après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole et de contracter auprès de cet établissement une ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant : 200 000,00€

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné du mois d'utilisation

Périodicité de révision du taux : mensuelle

Valeur de l'index de réf. : Euribor 3 mois moyenné du mois d'utilisation

Marge appliquée : 0,65%

Taux indicatif : 0.65%

Paiement des intérêts : trimestriellement

Commission d'engagement : 0.10% avec un minimum de 100€

Frais de dossier : 0.10% avec un minimum de 100€

Commission de non utilisation : néant

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire Bruno LEHMANN à signer le contrat, à intervenir et à procéder aux demandes de

versement des fonds et aux remboursements des sommes dues.

### **Acceptation dons**

L'Association de Gestion de la Salle Polyvalente souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 1 325€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le don non affecté de 1 325€ et charge le Maire de faire le nécessaire.

M. SCHNEIDER René souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 100€.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le don non affecté de 100€ et charge le Maire de faire le nécessaire.

### **GERPLAN**

Lors de la Commission CCTC GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain) du 15/11/2017, M. l'Adjoint Michel SCHMITT a demandé le concours du GERPLAN pour les projets suivants : plantation d'essences diverses sur le terrain communal et mise en place d'un marché local (financement de la communication par le GERPLAN).

### **Démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision de M. Christian FUCHS de démissionner de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint pour raisons professionnelles. L'élection d'un nouvel adjoint se fera dès validation par le Préfet de la lettre de démission envoyée ce jour. Néanmoins, il conservera son mandat de conseiller municipal au sein de la commune de Schweighouse-Thann.

### **Eclairage public**

Dans le cadre des projets de travaux d'éclairage public pour 2018, les élus ont proposé à la Communauté de Communes de Thann-Cernay de passer les luminaires de la Rue d'Aspach-Le-Bas en éclairage LED.



## Conseil Municipal du 30 décembre 2017

### Décision modificative n°4 : budget primitif 2017

M. FUCHS Christian, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pallier au dépassement budgétaire au chapitre 65.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	3 200.00€	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 200.00€	
D 65548 : Autres contributions		3 200.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve la décision modificative n°4 proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2017, pour la section fonctionnement.

### Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à la démission du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. Christian FUCHS, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 5 avril 2014
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

- qu'il prendra rang après tous les autres
- que toutefois, le Conseil Municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT)

- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide par 15 voix POUR et 0 voix CONTRE :

- de maintenir le nombre d'adjoints à trois
- que les adjoints élus le 5 avril 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Mme WEISS Laurence a été désignée en qualité de

secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT). Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : il s'agit de Mme Véronique SPITTLER et de M. Michel SCHMITT.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote. Les résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 4

d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11

e. Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
MORIN Marie-Paule	11	onze

### Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;

- que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 8.25% de l'indice brut de la fonction publique, conformément au barème fixé par l'article L. 2123-24 du CGCT, comme l'adjoint démissionnaire ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.





## Vie municipale

### Régularisation alignement de voirie : rue principale

Dans le cadre d'une vente immobilière au 22 rue Principale, M. le Maire souhaite régulariser une emprise de sol utilisée comme trottoir depuis une trentaine d'années mais non classée comme telle. Cette cession ne s'étant jamais concrétisée par acte notarié, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation et de modifier l'emprise du domaine public dans ce secteur selon le plan ci-après :



A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation afin d'intégrer au domaine public communal, le terrain cadastré : Section 01 – Parcelle 113/13 d'une contenance de 0a 22ca. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le principe de l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus (réf. parcelle 113) à l'euro symbolique au profit de la Commune, confie la gestion de ce dossier à l'étude de Maître Jean-Marc HASSLER, autorise le Maire, à signer l'acte notarié, précise que les frais de notaire sont à la charge de la Commune, et décide après acquisition le transfert dans le domaine public.

### Conseil Municipal du 7 février 2018

#### Chasse communale : démission et nomination garde-chasse

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nomination de Mme Christine REINHERR en

qualité de garde-chasse particulier sur les lots 1 et 2 suite à la démission du 02.02.2018 de M. Christian RICHARD.

#### Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2017	25%
21 : immobilisations corporelles	412 144.00€	103 036.00€
TOTAL	412 144.00€	103 036.00€



Répartis comme suit

Chapitre	Opération	Article	Investissement voté
21	Réhabilitation presbytère	21318	95 774.12€
21	Réseaux de voirie	2151	7 261.88€
TOTAL chapitre 21			103 036.00€

### Presbytère : projet de réhabilitation

Présentation des devis des entreprises EST CREATIVE, E2I et BE Denis concernant la réhabilitation du Presbytère aux membres du Conseil Municipal. Le Bureau d'Etude DENIS a été retenu.

Les montants estimatifs de cette réhabilitation sont de :

- 88 270€ TTC comprenant l'actualisation des plans fournis, l'avant-projet, l'étude du projet et les dossiers d'appel d'offre, assistance contrat travaux, assistance opération de réception, ordonnancement Pilotage de Chantier et mission de coordination SPS.
- 7 504.12€ TTC d'honoraires (soit 8.5% du montant estimatif total des travaux).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet et autorise M. Le Maire à signer le devis afin d'engager les travaux du presbytère.

### Secrétaire de mairie

Suite aux entretiens de recrutement du 05.12.2017 et à l'entretien d'embauche du 13.12.2017, Mme Julie BUCHELE est sélectionnée pour ce poste.

### Commission participative « Santé »

Création d'un marché local le 06.04.2018 avec une quinzaine d'exposants. La Commission souhaite faire une maquette (pour un coût de 325€) et éditer 4000 flyers (pour un coût de 400€) afin de communiquer sur l'évènement. Après discussion sur le budget de communication, le projet est validé avec 12 voix favorables et 3 voix contre.

### Conseil Municipal du 5 mars 2018

#### Rythmes scolaires / nouveaux horaires rentrée 2018-2019

Concernant les rythmes scolaires et un éventuel retour à la semaine de 4 jours de l'école primaire du RPI, les résultats de l'enquête réalisée auprès des parents sont

les suivants : sur 344 questionnaires envoyés, il y a eu 212 réponses soit 61.63%. 85.38% se sont prononcés en faveur de la semaine de 4 jours

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera instauré à la rentrée 2018/2019 ; que l'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention propose à Monsieur le Directeur académique de l'Education nationale une nouvelle organisation du temps scolaire pour le RPI des 2 Aspach-Michelbach - Schweighouse-Thann comme suit :

Horaires Ecoles Elémentaires		Aspach-le-Bas	Schweighouse	Michelbach
Lundi	Matin	8h05 –	8h15 –	8h20 –
Mardi		11h35	11h45	11h50
Jeudi	Après-midi	13h35 –	13h45 –	13h50 –
Vendredi		16h05	16h15	16h20
Horaires Ecoles Maternelles		Aspach-le-Bas	Schweighouse	Aspach-le-Haut
Lundi	Matin	8h00 –	8h15 –	8h10 –
Mardi		11h30	11h45	11h40
Jeudi	Après-midi	13h30 –	13h45 –	13h40 –
Vendredi		16h00	16h15	16h10





## Vie municipale

### Prévoyance : adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en prévoyance mise en concurrence par le Centre de Gestion

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement et facultativement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent. L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

l'unanimité des membres présents décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ; prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; détermine le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est de 257.52€ par an et par agent.

### Personnel communal : modification des tableaux des effectifs

M. le Maire Bruno LEHMANN expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet ou non complet. Au 1<sup>er</sup> septembre 2005, et après délibération, les effectifs communaux avaient ainsi été fixés comme indiqué dans le tableau suivant :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif modifié	Effectif budgétaire après délibération
Administrative	Adjoint admin. principal	C	1		1
	Agent administratif	C	1		1
Technique	Agent technique	C	1	-1	0
	Agent d'entretien	C	4	-1 +1	4
Sociale	ATSEM 1ère classe	C	1	-1	0
	ATSEM 2ème classe	C	0	+1	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que les effectifs communaux

seront ainsi fixés avec effet au 5 mars 2018 :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif modifié	Effectif budgétaire après délibération
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2
Technique	Adjoint technique	C	1		1



## Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

L'organe délibérant, considérant la création d'un poste permanent d'Ouvrier polyvalent d'entretien des bâtiments relevant du grade d'Adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35èmes), décide, à l'unanimité des membres présents :

### Article 1<sup>er</sup> :

À compter du 01 avril 2018, un poste permanent d'Ouvrier polyvalent d'entretien des bâtiments relevant du grade d'Adjoint technique territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35èmes).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- L'entretien et la valorisation des espaces publics et bâtiments communaux,
- L'entretien de la voirie et des espaces verts,
- La réalisation de travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments, des matériels et engins, (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, serrurerie, chauffage, menuiserie, plomberie, etc...),
- La réalisation de travaux d'entretien du cimetière,
- La distribution des plis et des informations à la population,
- La préparation des locaux ou sites pour les manifestations communales et/ou associatives,
- L'organisation du pavoisement,
- L'application des règles et consignes de sécurité.

### Article 2 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini

réglementairement et correspond au grade statutaire.

### Article 3 :

L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

### Article 4 :

Les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

### Article 5 :

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

## Cheminement piéton

Des devis ont été demandés pour la création d'un cheminement piéton, entre le giratoire et le pont du Baerenbach auprès de 3 entreprises : Horti Net, Ideal Vert et Elagage Et Paysage. Ce dernier a été retenu.

## Communication marché local

M. l'Adjoint Michel SCHMITT a rencontré Mme Julie ARNOLD de la CCTC au sujet de la prise en charge des dépenses de communication pour le marché local. 50% de ces dépenses sont prises en charge par la CCTC et 50% par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. La CCTC passera la commande de 6000 flyers A5, de 500 affiches A4, des 40 affiches A3 et de 2 banderoles et procédera directement au règlement.

## Financement des longrines

Suite à la délibération DEL 04-07-17/004 du 4 juillet 2017 concernant la participation des riverains au financement des longrines, M le Maire informe que les titres de recettes ont été adressés aux propriétaires de parcelles des rues du Chêne, du Frêne et du Hêtre. Au vu du montant de la facture, le montant initialement prévu de 25€HT/ml a été réduit à 20€TTC/ml.





## Vie municipale

### Conseil Municipal du 23 mars 2018

#### Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage n°53/2017 pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD20

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°DEL04-05-17/004 du 4 mai 2017 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire et autorisé le lancement des appels d'offres. Il explique que pour pouvoir engager les travaux sur la partie départementale, une convention de co-maîtrise d'ouvrage avait été signée avec le département. A cet effet, il précise que :

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD a été faite sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune de Schweighouse-Thann le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.
- La Commune de Schweighouse-Thann a assuré le préfinancement des dépenses de l'opération et a été remboursée en partie par le Département sur la base de justificatifs des dépenses.

Le Conseil Départemental avait proposé de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage sur la base d'une annexe financière estimée à 100 000€ TTC. Or, il s'avère que le montant réel des travaux avait été sous-évalué. Par conséquent un réajustement de la part du Conseil Départemental a été réévalué à 104 020.13€ et un avenant à la convention devra être signé. Ce principe, validé par le Conseil Départemental a été adopté car le dépassement estimé reste de faible importance.

#### Article 1 : modalités financières

L'annexe n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage susvisée est modifiée comme suit :

Prestations	Montants Estimés	Dont à la charge	
		De la Commune	Du Département
ANCIEN TOTAL + 2 % (convention)	234 336,69€ TTC	134 336,69€ TTC	100 000€ TTC
FRAIS SUPPLEMENTAIRES	- 16 730,65€ TTC	-20 750,78€ TTC	+ 4 020,13€ TTC
NOUVEAU TOTAL + 2 %	217 606,04€ TTC	113 585,91€ TTC	104 020,13€ TTC

#### Article 2 : programme des travaux

Compte tenu des modifications dans le programme prévisionnel des travaux, la nouvelle annexe n°1 se substitue à l'annexe n°1 à la convention de co maîtrise d'ouvrage susvisée.

#### Article 3 : divers

Les autres articles de la convention, non visés par le présent avenant, restent inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de co-Maîtrise d'ouvrage n°53/2017 pour le compte de la Commune de Schweighouse-Thann et donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### Rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin 2017

Le rapport d'activité ainsi que le compte administratif 2017 approuvé par le Comité Syndical du 19 février 2017 sont disponibles sur le site internet : [www.sde68.fr](http://www.sde68.fr).

A noter que le Syndicat a élu un nouveau président M. Jean-Marie BELLARD suite à la démission de M. René DANESI, touché par la loi du non-cumul des mandats.



## Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de la CCTC dans le cadre d'un nouvel accord local

Après une déclaration d'inconstitutionnalité, les accords locaux pour la répartition des sièges au sein d'une communauté de communes passés avant le 20 juin 2014 ne tiennent plus si une élection doit survenir dans une des communes membres. Dès lors, un nouvel accord local doit être conclu.

Une majorité qualifiée doit être réunie sur une proposition de répartition : 2/3 des communes représentant 1/2 de la population ou 2/3 de la population représentant 1/2 des communes. Et accord de la commune la plus peuplée si elle représente au moins 25% de la population totale.

Pour rappel, l'accord local conclu par les 17 communes de la CCTC en 2013 reposait sur les bases suivantes :

- Répartition de droit commun : 40 délégués
- Avec accord local + 25% : 50 délégués répartis entre les communes à la proportionnelle au plus fort reste.

L'accord local ne peut pas être reconduit sur les bases actuelles. 2 situations doivent être modifiées :

- La commune nouvelle d'Aspach-Michelbach entre dans le droit commun. Elle ne bénéficie plus de la somme des sièges détenus précédemment par les 2 anciennes communes.
- La commune de Bitschwiller-lès-Thann doit bénéficier d'un siège supplémentaire. Une nouvelle disposition (loi du 9 mars 2015) impose que la part des sièges ne peut s'écarter de plus de 20% du poids démographique de chaque commune. Pour Bitschwiller-lès-Thann, le ratio actuel est de 0.76.

Compte tenu de la population et du nombre de communes, la CCTC bénéficie de 39 sièges en droit commun. Si un accord entre les

communes est trouvé pour une autre répartition, ce chiffre peut être majoré de 25% ce qui porte le nombre de siège à 48.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire dans le cadre d'un nouvel accord local comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Modification	Nb. de cons. titulaires
Aspach-le-Bas	1 323		2
Aspach-Michelbach	1 826	-1	2
Bitschwiller-lès-Thann	1 981	+1	3
Bourbach-le-Bas	578		1
Bourbach-le-Haut	417		1
Cernay	11 606	-1	14
Leimbach	860		1
Rammersmatt	212		1
Roderen	894		1
Schweighouse-Thann	778		1
Steinbach	1 362		2
Thann	7 898	-1	9
Uffholtz	1 701		2
Vieux-Thann	2 898		4
Wattwiller	1 656		2
Willer-sur-Thur	1 853		2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, à 48 le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCTC réparti comme ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Comptes administratif et de gestion 2017

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire Bruno LEHMANN, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, vote et arrête les résultats définitifs ; constate les





## Vie municipale

identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Affectation des résultats

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 85 381.80€, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	85 381.80€
B Résultats antérieurs reportés	0.00€
<b>C Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>85 381.80€</b>
D Solde d'exécution d'investissement	25 483.95€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	22 851.74€
<b>F Besoin de financement (D+E si &lt;0)</b>	<b>0.00€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>85 381.80€</b>
<b>G Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>81 000.00€</b>
<b>H Report en fonctionnement R002</b>	<b>4 381.80€</b>

### Budget primitif 2018

La parole est donnée à Mme l'Adjointe des Finances Marie-Paule MORIN pour la présentation du budget primitif 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 443 997.80€ en

équilibre des dépenses et des recettes.

Section d'investissement : 281 839.03€ en équilibre des dépenses et des recettes.

Les subventions aux associations (compte 6574 du fonctionnement) ont fait l'objet d'un vote spécifique. Les associations communales recevront 110.00€ et d'autres associations toucheront des subventions exceptionnelles suite aux décisions votées en Conseil Municipal.

### Impôt locaux : taux 2018

Mme l'Adjointe Marie-Paule MORIN expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
  - les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, d'appliquer les taux suivants (identiques à ceux de l'année dernière) :
- Taxe d'habitation 8.75 %
  - Foncier bâti 12.25 %
  - Foncier non bâti 49.28 %

### Travaux du presbytère

Le 06.03.2018, lors d'un entretien entre M. Le Maire et Mme Fabienne FUCHS, présidente du Conseil de Fabrique de Schweighouse-Thann, Mme la Présidente a demandé des travaux supplémentaires pour la réhabilitation du presbytère en complément de ce qui est déjà prévu par la société BE Denis :

- Traitement de la moisissure dans le sas à côté de la cuisine, rafraichissement de la cuisine et de la pièce à côté de la cuisine,
- Rafraichissement du couloir et des toilettes avec installation d'un lave-mains
- Questionnement sur la méthode de stockage des livres anciens durant la réhabilitation.

Suite à cet entretien, la commission travaux décide de répondre favorablement au



traitement de la moisissure dans le sas à côté de la cuisine ainsi qu'au rafraîchissement des toilettes et à l'installation d'un lave-mains.

#### **Devis et travaux**

Les devis suivants ont été approuvés : Devis de la société WEHR pour le remplacement de deux portes à l'atelier communal de 3 293.27€ TTC, devis de la société Multi Protect Sécurité pour des blocs de sécurité à l'Eglise de 2 366.40€ TTC, devis de la société Bauer pour l'installation d'un coffret électrique pour le Marché du Terroir de 2 818.62€ TTC.

M. le Conseiller Guillaume HIRTH expose le projet de création d'un petit pont dans le prolongement de la rue du Chêne. Le coût des matières premières s'élèverait à 1 156€ HT. Les travaux seront réalisés par un groupe de bénévoles de l'APS à l'initiative de M. Michel NEFF. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet.

#### **Référent Climat**

M. le Conseiller Christian FUCHS fait part de sa volonté de ne plus être référent Climat à la CCTC. M. l'Adjoint Michel SCHMITT accepte d'être le nouveau référent Climat.

### **Conseil Municipal du 19 avril 2018**

#### **Création d'un ou plusieurs postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise la création de trois emplois relevant du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe auxiliaire à temps complet à raison de 35h / semaine, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ; prévoit que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2<sup>o</sup> de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ; autorise en conséquence l'autorité territoriale à signer le

contrat d'engagement ; prévoit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du ou des agents recrutés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal décide d'embaucher 3 jeunes pour une durée de 3 semaines chacun.

#### **Modification au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (instauration d'un cycle de 40 heures en été et 30 heures en hiver)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer un cycle de 40h en été (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) et de 30h en hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) pour l'adjoint technique et de reprendre, point par point, les éléments contenus dans le protocole d'accord visé par le Comité Technique en décembre 2001 ultérieurement.

#### **Foncier – Délibération rectificative**

Par délibération du 18 août 2016 le Conseil Municipal a décidé, d'acquérir les parcelles n°966, 967 et 807 en section 38 frappées d'alignement, appartenant à M. et Mme RINGENBACH Mathieu et à Mme RINGENBACH Marie Odile. La parcelle n°967 n'étant pas concernée par cette acquisition, il convient de rectifier la désignation des parcelles concernées, numérotées 966, 968 et 807 en section 38. Les autres dispositions figurant dans la délibération du 18 août 2016 sont inchangées.

Suite à la lecture par M. le Maire de cette délibération modificative, M. le Conseiller Sébastien KRUGLER souligne qu'il serait opportun de rajouter une partie de la parcelle n°965 à cette acquisition afin de couper l'angle du virage. L'ensemble du Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches auprès des propriétaires, M. et Mme RINGENBACH Mathieu et Mme RINGENBACH Marie-Odile, afin d'avoir leur





## Vie municipale

accord sur cette vente et d'établir, par la suite, un PV d'arpentage sur la parcelle concernée. Cette délibération rectificative est donc reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

### Devis et travaux

Suite à la visite de M. Debenath, tapissier décorateur pour le remplacement de 8 stores à l'école élémentaire, un devis de 2 621.04€ TTC a été présenté. Le Conseil Municipal est d'accord pour engager ce remplacement.

Présentation du devis de la société Elagage et Paysage concernant la mise en place d'une clôture dans la cour de l'école pour un montant de 3 168€ TTC. Les travaux se feront pendant les vacances scolaires en juillet.

Présentation de devis pour la fabrication du petit pont à l'étang de pêche d'un montant de 720€ de la société Altema et de 442.28€ de la société Batibois. La Commune prend en charge l'achat de ces matières premières. Les travaux seront réalisés par un groupe de bénévoles de l'APS à l'initiative de M. Michel NEFF.

Présentation d'un second devis d'Altema d'un montant de 1 807.75€ TTC pour l'achat de matériel pour la fabrication de 6 bancs par l'Association de Pêche de Schweighouse-Thann. Le Conseil Municipal participera à hauteur de 900€ à ce projet.

### Représentant CISPD

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a besoin de représentants dans le cadre de concertations sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance sur le territoire intercommunal. M. le Maire Bruno LEHMANN sera le représentant titulaire de la Commune et M. l'Adjoint Michel SCHMITT, son suppléant.

### Conseil Municipal du 17 mai 2018

#### Adhésion à la mutualisation de mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) proposé par les centres de gestion de Meurthe-et-Moselle et du Haut-Rhin

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le CDG 54 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention proposée par le CDG 68 en accord avec le CDG 54, liant la collectivité et le CDG 54 a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les



sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD. Cette mission comprend cinq étapes : documentation et information, questionnaire d'audit et diagnostic, étude d'impact et mise en conformité des procédures, plan d'action et bilan annuel.

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54, (soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Dans le cas où le montant calculé par application du taux serait inférieur à 30€, la somme de 30€ sera appelée forfaitairement à la collectivité pour compenser les frais liés à la mise à disposition. La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention avec le CDG 54, la lettre de mission du DPD, et tous actes y afférent.

### **Modifications statutaires du Syndicat Mixte de la Doller et transformation en EPAGE**

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une

compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

#### **L'extension du périmètre du Syndicat à toutes les Communes du bassin versant de la Doller**

Pour permettre à toutes les Communes du bassin versant d'adhérer au Syndicat pour les compétences non GEMAPI et notamment la gestion des ouvrages hydrauliques existants qui sont nombreux sur la Doller et ses affluents, le Comité syndical a autorisé les Communes de BOURBACH-LE-HAUT, LEIMBACH, RAMMERSMATT, GALFINGUE à adhérer.

Cet accord doit être confirmé par les organes délibérants des Communes concernées, ainsi que les membres primitivement adhérents au Syndicat Mixte de la Doller.

#### **• La transformation du syndicat mixte de la Doller en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)**

Pour répondre aux enjeux globaux soulevés, d'une part, par la gestion de la compétence GEMAPI, mais également, d'autre part, par l'exercice des autres compétences définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en matière de gestion de l'eau, il paraît nécessaire de faire coïncider les actions du syndicat mixte de la Doller avec les missions dévolues aux EPAGE et ainsi de lui permettre d'obtenir cette labélisation.

Le transfert obligatoire de la compétence





## Vie municipale

GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux intercommunalités implique également que la gouvernance de ce syndicat, ainsi que son fonctionnement, prennent en compte cette donnée. Le syndicat doit en effet nécessairement devenir un syndicat mixte à la carte pour permettre notamment le maintien en son sein du Département et distinguer les compétences confiées par chacun de ses membres.

Dans cette perspective, il importe que chaque membre du syndicat se prononce, non seulement sur le projet de nouveaux statuts de celui-ci, mais également sur sa transformation concomitante en EPAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'adhésion des Communes de BOURBACH-LE-HAUT, LEIMBACH, RAMMERSMATT, GALFINGUE au Syndicat mixte de la Doller, approuve la transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), approuve les nouveaux statuts du syndicat mixte de la Doller, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant transformation du syndicat mixte de la Doller en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement, désigne M l'Adjoint Michel SCHMITT en tant que délégué titulaire et M le Conseiller Xavier SESTER en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical de l'EPAGE Doller, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

### Ouvrier communal

M. l'Adjoint Michel SCHMITT a pris rendez-vous le 15.05.2018 avec Mme CIALONE Elisabeth, référente de l'antenne AGIR de Cernay. La mise à disposition de deux personnes pour l'entretien des espaces verts

de la Commune a été étudiée afin de pallier l'absence d'adjoint technique. Un essai avec deux personnes sera fait le mardi 22 mai au matin.

### Je vais à l'école sans bagnole

M. le Maire présente l'opération « Je vais à l'école sans bagnole », organisée par M. le Conseiller Municipal délégué à l'environnement de la Commune d'Aspach-Le-Bas, Dominique LOUX, qui a pour but de sensibiliser les membres du RPI. Le Conseil Municipal approuve et souhaite participer à cette action qui se déroulera le 6 juin 2018.

### Garages à vélo

Le devis pour les garages à vélo va être réactualisé avec les modèles 2018. Pour la place de la mairie, un garage à vélo de 6 places modèle Support Déco avec finition boule couleur bordeaux est retenu à 267.72€ HT. Pour la salle des fêtes, un garage à vélo de 6 places modèle Support Déco avec finition city couleur grise est retenu à 267.72€ HT également. Une réflexion est en cours sur l'emplacement précis de ces deux garages à vélo.

### Villes et Villages fleuris

M. le Maire expose la campagne de fleurissement 2018 organisée par l'ADT (Alsace Destination Tourisme). Le label touristique « Villes et Villages fleuris » récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes. Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à cette campagne.

### Contrôle technique de l'ascenseur

Un contrôle technique quinquennal réglementaire de l'ascenseur de la mairie doit être réalisé par une entreprise habilitée qui a



pour finalité d'assurer et de renforcer la sécurité des utilisateurs et des personnels intervenant sur les ascenseurs. La société DEKRA a proposé un devis pour un montant de 150.00€.

### **Logement presbytère**

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Bastien ROELLINGER concernant une demande de location du logement au 1er étage du Presbytère. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

### **Projet de l'association « Jouer l'jeu »**

M. le Maire expose le projet de l'Association « Jouer l'jeu » d'organiser un évènement le dimanche 24 juin 2018 sur le thème de « La toupie dans tous ses états » destiné aux enfants de 4 à 11 ans dans la cour de l'école ou dans le Dorfhisla en cas de mauvais temps. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et autorise l'association à afficher la feuille d'inscription dans l'école ainsi que la mise à disposition du matériel communal (banc, table).

### **Conseil Municipal du 13 juin 2018**

#### **Programme des travaux d'exploitation et état de prévision des coupes 2018 – programme d'actions pour l'année 2018 et approbation de l'état d'assiette 2019**

En 2018, les travaux auront lieu dans la parcelle 2a pour un volume total de 753m<sup>3</sup> (66m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 104m<sup>3</sup> non façonnés, 9m<sup>3</sup> de bois de chauffage et 574m<sup>3</sup> de bois sur pied).

Le Conseil Municipal sur avis de la commission forêt propose :

- de réaliser tous les bois d'œuvre
- de façonner 8 lots de BIL d'environ 7m<sup>3</sup> destinés aux habitants de la commune
- de vendre 10 lots d'environ 15 stères de bois sur pied de la parcelle 2a à la vente populaire.

Le reliquat de la vente des bois sur pied de la

parcelle 2a est prévu pour les exercices 2019 et 2020. Le programme des travaux d'exploitation proposé par l'ONF est donc modifié.

Recettes brutes (prévisionnel) : 9 110,00€

Dépenses (frais d'exploitation) : 8 500,00€

Recettes nettes : 615,00€

En ce qui concerne le programme d'actions, les travaux sylvicoles proposés par l'ONF sont :

- l'entretien de limites pour 1 102,00 € HT,
- travaux de dégagement des régénérations parcelle 6 et entretien des cloisonnements parcelles 1 et 3 pour 1 707.00 € HT,
- sécurisation des bois en bordure de route pour 451.00 € HT,
- matérialisation des lots de bois de chauffage pour 400.00 € HT.

Vu les faibles recettes de l'exercice le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2018 modifié comme tel :

- sécurisation des bois en bord de route et matérialisation des lots de bois de chauffage pour 851.00 € HT,
- dégagement des régénérations naturelles en parcelle 6 pour 1 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de coupes à marteler émise par l'Unité Territoriale de la Thur, à savoir :

Parcelle 6 : 6.50 ha

Parcelle 3 : 11.30 ha

Parcelle 10 : 7.00 ha

Après martelage, ces coupes seront portées sur l'Etat Prévisionnel des Coupes de l'exercice 2019.

### **Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet**

L'organe délibérant, considérant la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>) décide, à l'unanimité des membres présents :





## Vie municipale

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 16 juillet 2018, un poste permanent d'agent de maîtrise principal est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>). Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- L'entretien et la valorisation des espaces publics et bâtiments communaux,
- L'entretien de la voirie et des espaces verts,
- La réalisation de travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments (maçonnerie, platerie, peinture, électricité, serrurerie, chauffage, menuiserie, plomberie, etc...), et l'entretien courant des matériels et engins,
- La réalisation de travaux d'entretien du cimetière,
- La distribution des plis et des informations à la population,
- La préparation des locaux ou sites pour les manifestations communales et/ou associatives,
- L'organisation du pavoisement,

- L'application des règles et consignes de sécurité.

**Article 2** : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

**Article 3** : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**Article 4** : Les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 5** : Une ampliation de la présente délibération sera adressée au Représentant de l'État et au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

### Personnel communal : modification du tableau des effectifs

M. le Maire Bruno LEHMANN expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet ou non complet. Au 5 mars 2018, et après délibération, les effectifs communaux avaient ainsi été fixés comme indiqué dans le tableau suivant :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif modifié	Effectif budgétaire après délibération
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2
Technique	Adjoint technique	C	1		1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que les effectifs communaux seront ainsi fixés avec effet au 13 juin 2018 :

Filière	Cadres d'emplois	Cat.	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif modifié	Effectif budgétaire après délibération
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		2
Technique	Adjoint technique	C	1	-1	0
Technique	Agent de maîtrise principal	C	0	+1	1



### Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'organe délibérant, considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ; considérant que la collectivité territoriale peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ; considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ; décide, avec 13 voix pour et 1 abstention :

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du 25 juin 2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35<sup>èmes</sup>), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

**Article 2** : Le poste sera rémunéré par référence à un échelon du grade précité.

**Article 3** : L'autorité territoriale est autorisée à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la collectivité territoriale se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

**Article 4** : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Le nouvel agent communal, M. Didier BURGER, sera présent à partir du 16.07.2018. Le poste d'agent contractuel créé pour un mois permet de gérer d'ici là les travaux indispensables et de faire un tuilage.

### Course d'orientation

Le Club d'Orientation de Mulhouse souhaiterait organiser une course d'orientation « Pâques 2019 » à échelle nationale sur trois jours dont le 20 avril 2019 à Schweighouse-Thann. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner un avis favorable à ce projet. En effet, les infrastructures, dont les places de stationnement, ne sont pas en nombre suffisant pour accueillir un si grand nombre de participants (entre 1000 et 1500 participants). Ce nombre important de participants entraînerait le piétinement de la flore et de la faune ce qui aurait un impact négatif sur l'environnement.

### Droit de copie

M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie. Cette lettre a pour objet d'informer que conformément au Code de la propriété intellectuelle, toutes diffusions de copies d'œuvres protégées doivent donner lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance au prorata de ces effectifs (150.00€ par an pour Schweighouse-Thann). Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer à cette licence suite à un accord avec les journaux locaux pour les articles présents sur le site internet de la Commune.

### Utilisation du stade de foot

M. le Maire fait rappel du courrier de M. Eric HIRTH datant du 15 décembre 2014 concernant une proposition d'acquisition du terrain et du bâtiment section 47 du lieu-dit « HUNGERSTEIN » (stade de foot) appartenant à la commune. M. Eric HIRTH, souhaite avoir une réponse à sa proposition et tient à signaler son désaccord quant à la convention signée avec les Jardins d'ICARE. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une réponse favorable à la demande d'acquisition. Il n'a jamais été prévu de vendre le terrain mais uniquement de l'exploiter.





## Vie municipale

### Devis presbytère

M. le Maire présente un devis de la société ENGIE AXIMA d'un montant de 947.95€ TTC, pour la mise en place d'une ventilation dans la pièce attenant à la cuisine du Presbytère afin d'éviter toutes dégradations dues à la moisissure. Le Conseil Municipal donne son accord pour la validation du devis.

### Lave-vaisselle du Dorfhisla

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Hubert MOUROT, Président de l'Association des Bouilleurs de Cru pour le déménagement du lave-vaisselle du Dorfhisla au Verger des Ecoles afin de faire face au nettoyage de la vaisselle lors des portes ouvertes. Or, le projet de réhabilitation du Dorfhisla est en cours et le bâtiment va devenir un lieu de vie où seront organisées des rencontres avec la population. Le lave-vaisselle sera donc utilisé lors de ces rassemblements. De plus, au vu de l'évolution du marché du Terroir, cet appareil sera certainement sollicité. Le Conseil Municipal ne peut donc pas répondre favorablement à la demande de M. MOUROT. Néanmoins, le lave-vaisselle reste à disposition de l'Association des Bouilleurs de Cru au Dorfhisla en cas de besoin.

### Conseil Municipal du 2 août 2018

#### Institution du champ d'application du droit de préemption urbain

Par décision du 26 juillet 2000, le Conseil Municipal a institué l'application d'un droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et d'urbanisation future NA du Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal du 07 octobre 1999. Par décision du 4 mai 2017, le Conseil Municipal a modifié le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) pour le faire porter sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) figurant au PLU approuvé (UA, UB/UBi, AUa/AU) en date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

La délibération du 1<sup>er</sup> mars 2017 approuvant le PLU a été retirée par délibération du 4 juillet 2017 et par voie de conséquence, la délibération du 4 mai 2017, est privée de fondement juridique. Par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) entraînant la modification du plan de zonage.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune n'est actuellement pas couverte par un droit de préemption urbain, la délibération du 4 mai 2017 instaurant ce droit sur les zones U et AU du PLU du 1<sup>er</sup> mars 2017 n'ayant plus de fondement légal du fait du retrait de ce PLU par délibération du 4 juillet 2017; considérant que l'approbation du PLU le 4 juillet 2017 permet à la commune d'instaurer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et d'urbanisation future AU délimitées par le PLU, considérant la possibilité légale d'instituer le droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré avec 11 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide :

1°) De retirer la délibération du 4 mai 2017 instaurant le Droit de Préemption Urbain dans la mesure où elle n'a plus de fondement juridique, le PLU approuvé le 1<sup>er</sup> mars ayant été retiré par délibération du conseil municipal du 4 juillet 2017.

2°) d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les secteurs suivants du PLU approuvé le 4 juillet 2017 et tels qu'ils sont délimités sur les plans annexés à la présente.

- Zones urbaines : UA, UB, Ubi
- Zones à urbaniser : AU, AUa
- Dans les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines.

3°) de donner délégation au Maire pour exercer



exercer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et d'urbanisation future AU visées ci-dessus, en tant que besoin, et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

4°) de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres de protection rapprochée des captages d'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) d'AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER et Environs en application de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Précise que le nouveau périmètre du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU par procédure de mise à jour prévue à l'article R.153-18 Code de l'Urbanisme.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi qu'à l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

### **Conseil Municipal du 29 août 2018**

#### **Foncier – Délibération rectificative – Achats terrains dans le cadre de l'aménagement foncier**

Par délibération du 18 août 2016, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir les parcelles n°966, 967 et 807 en section 38 frappées d'alignement, appartenant à M. et Mme RINGENBACH Mathieu et à Mme RINGENBACH Marie Odile. La parcelle n°967 n'étant pas concernée par cette acquisition, il convient de rectifier la désignation des

parcelles concernées, numérotées 966, 968 et 807 en section 38. Les autres dispositions figurant dans la délibération du 18 août 2016 sont inchangées.

#### **Acquisition foncière- Rue du Château**

Vu la délibération du 18 août 2016 et vu la délibération rectificative du 29 août 2018 relative à l'achat de terrain dans le cadre de l'aménagement foncier, M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision d'acquérir les parcelles n°966, 968 et 807 en section 38 frappées d'alignement, appartenant à M. et Mme RINGENBACH Mathieu et à Mme RINGENBACH Marie Odile. Il rappelle également que lors du Conseil Municipal du 19 avril 2018, les membres présents ont décidé de rajouter une partie de la parcelle n°965 à cette acquisition, afin de couper l'angle du virage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir la parcelle 1160/230 en section 38, d'une superficie de 0.04a appartenant à M. et Mme RINGENBACH Mathieu domiciliés au 9 rue du Château 68520 Schweighouse-Thann, de fixer, en accord avec le vendeur le prix d'achat à 209.28€ soit 5 232€ l'are pour la parcelle 1160/230 en section 38 située au 9 rue du Château, de donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, d'autoriser le Maire à signer les actes de vente et tous autres documents relatifs à l'achat des parcelles numérotées 966, 968, 807 et 1160/230 en section 38 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

#### **Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte fiscal et financier : création d'un cheminement en stabilisé à l'entrée du village côté Reiningue**

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur





## Vie municipale

la période 2015-2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune. L'avenant n° 2 réaffirme les conditions de poursuite du versement aux communes de fond de concours, tel que mentionné dans l'action 1 et dans l'annexe 1 du pacte pour la période 2018-2020. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'opération d'investissement pour la création du cheminement en stabilisé à l'entrée du village et son plan de financement, se présentant comme suit :

### Plan de financement prévisionnel :

	Investissement en HT	Fonctionnement en TTC
a Coût total du projet	5 299.40 €	0 €
b Subventions	0 €	0 €
(a-b) Reste à financer	5 299.40 €	0 €
Part financée par la commune	2 649.70 €	0 €
Fonds de concours dans la limite de 50% du reste à financer	2 649.70 €	0 €

sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de concours de 2 649.70€ pour cette opération, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier et charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

### **Approbation des modifications des statuts du Syndicat Scolaire de la Petite Doller du 5 avril 2018**

M. le Maire donne lecture des statuts du

Syndicat scolaire de la Petite Doller des communes d'Aspach-le-Bas, Schweighouse, Aspach-Michelbach, suite aux modifications apportées en date du 5 avril 2018, concernant les articles suivants :

Article 2 : Dénomination du Syndicat avec l'ajout de l'intitulé du site unique

Article 3 : Changement d'adresse postale du siège

Article 4 : Modification des vocations du Syndicat

Article 9 : Modification de numérotation de l'article

Article 10 : Modification de numérotation de l'article

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote favorablement, à l'unanimité des membres présents, les modifications des statuts consolidés du Syndicat Scolaire.

### **Approbation de l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution des compétences de la CCTC (CLETC)**

Il est rappelé que la fusion de la CCCE et de la CCPT a conduit à généraliser en 2013 à l'ensemble du territoire communautaire le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur le périmètre de l'ex CCCE. Ce régime emporte plusieurs spécificités, dont la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La Commission a pris connaissance des éléments chiffrés concernant l'évaluation des charges de trois compétences communautaires, à savoir :

- L'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle Espace GRUN de Cernay et Relais Culturel de Thann,
- L'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé,
- La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité économique.



Après en avoir délibéré, la Commission a validé la méthode et s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'évaluation du montant des charges transférées proposée.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'évaluation des charges nettes transférées, telle qu'elle ressort dans le rapport de la CLETC et la synthèse annexée.

### Rapports d'activités de la CCTC 2017

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance en mairie et peut être téléchargé sur le site de la CCTC :

<https://www.cc-thann-cernay.fr/publications.htm>

### Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif du SMABVD

Les points suivants du rapport concernent Schweighouse :

- Travaux aménagement chemin accès Schweighouse

Afin de permettre l'accès du véhicule de livraison de réactif à la station de pompage de Schweighouse, le Syndicat a réalisé l'aménagement du chemin. Celui-ci ne permettait ni la circulation ni les manœuvres de retournement d'un camion 16 tonnes. Suite à une consultation, c'est l'entreprise ROYER Frères de MOOSCH qui a exécuté les travaux pour un montant de 14 836.60€ HT. Ils consistaient au décapage du chemin sur une épaisseur de 50cm et à son remblaiement par une couche de Tout-Venant puis de GRH pour un volume total d'apport de 472m<sup>3</sup>. Une place de retournement a aussi été créée. Le Syndicat tient à remercier l'Association Foncière et la Municipalité qui lui ont permis de réaliser cet aménagement.

- Extension collecteur rue du Chêne Schweighouse

Dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie réalisés par la commune de

Schweighouse-Thann, le Syndicat a réalisé l'extension du collecteur d'assainissement, la viabilisation des parcelles et le changement de tampons pour un coût global de 9 564.00€ HT.

- Branchements Assainissement collectif

Au cours de l'année 2017, le SMABVD a été sollicité pour la réalisation de 23 branchements neufs et a facturé 33 participations financières pour l'accès au réseau sur la base de 1 100€ par logement (sur Schweighouse, 5 branchements effectués). Des contrôles sur les installations existantes ont également eu lieu dans le cadre de ventes immobilières.

- Volumes d'eau

En 2017, le volume estimatif d'eau consommée par l'ensemble des communes est de l'ordre de 531 256m<sup>3</sup> (dont 29 106m<sup>3</sup> pour Schweighouse contre 33 586m<sup>3</sup> en 2016).

Le Conseil Municipal prend acte des données de ce rapport. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

### Tenues des pompiers

Les tenues actuelles des pompiers n'étant plus aux normes, les vêtements (vestes et surpantalons) vont être remplacés. 5 vestes seront prises en charge par la mairie en 2018 et les 10 vestes restantes seront achetées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. La Commune remboursera sur 2 ans les 10 vestes à l'Amicale. 10 surpantalons seront également achetés par la Commune en 2019. Suite aux devis présentés, ces tenues seront achetées à l'entreprise MULTI PROTECT SECURITE.

### Salle Sainte-Barbe

Les devis sur le projet de remplacement de plafond à la Salle Sainte Barbe ont été présentés : la société PLAFOND GUIDON 6 340€ HT pour du BA13 et 6 170€ HT avec des modules de 600x600, l'entreprise CALO REMY à 7 317€ HT pour du BA13, et la société STEPEC à 8 991€ HT pour du BA13 et 7 416€ HT avec des modules. La Commission Travaux





## Vie municipale

a validé le devis de la société PLAFOND GUIDON avec des modules. Il doit néanmoins être réactualisé suite à la demande de la Commission pour le rajout de 100mm d'isolation supplémentaire (300mm au total) ainsi que l'option au devis de la fourniture et de l'installation d'un pavé lumineux LED.

### Devis divers

Le devis de l'entreprise AXIMA pour l'installation de purgeurs automatiques au Presbytère pour un montant de 823.69€ TTC a été validé par la Commission Travaux. Par contre, le devis de l'établissement BAUER pour l'installation d'une sonnette à l'école pour un montant de 1 033.16€ TTC n'a pas été validé.

M. le Maire présente un devis de la société ELAGAGE ET PAYSAGE pour la fourniture et la pose d'une barrière en bois (pin) à l'entrée de la forêt, au bout de la rue du Moulin, d'un montant de 1 164.00€ TTC. Ce devis est validé à l'unanimité des membres présents.

### Demande de participation

Lors du Marché du Terroir, l'USCS avait pris en charge les repas du groupe de musiciens et danseurs. L'Association fait une demande de participation à la commune pour le remboursement des frais engagés. Le Conseil Municipal accepte cette demande mais pour clarifier les comptes futurs, la décision est prise d'attribuer un budget spécifique à chaque Commission Participative qui sera géré de manière autonome.

### Convention de déneigement

M. le Maire fait lecture du courrier de M. Nicolas DIETERICH concernant la demande de modification de la convention de participation au déneigement signée le 28 octobre 2014. En effet ce dernier souhaiterait établir un avenant à cette convention concernant la rémunération. Le montant de l'astreinte, actuellement à 500€ (avec les 10 premières heures de déneigement incluses), serait de 800€ et une rémunération à l'heure de 60€ (dès la première heure).

L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande et souhaite mettre un terme à cette convention.

### Demande de subvention

M. le Maire fait lecture du courrier du Président et 1<sup>er</sup> Vice-Président du Hartmannswillerkopf pour une demande de subvention pour la rénovation de la mise en lumière du site. Le Conseil Municipal ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

### Conseil Municipal du 3 octobre 2018

#### Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ; de fixer le montant de participation pour ce risque, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 264€ par an, qui sera indexée sur le plafond de la sécurité sociale, d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.



### **Reversement de la participation aux frais d'intervention des sapeurs-pompiers de Schweighouse-Thann suite aux inondations du 4 juin 2018**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du remboursement des dépenses de l'intervention des Sapeurs-Pompiers de SCHWEIGHOUSE-THANN du 4 juin 2018 suite aux inondations sur les Communes de BURNHAUPT-LE-BAS, SOPPE-LE-BAS, HECKEN, DIEFMATTEN, GILDWILLER, et BERNWILLER. Le SDIS a remboursé à la Commune la somme de 561.68€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de reverser la somme de 561.68€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SCHWEIGHOUSE-THANN à l'article 6218.

### **Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers des concessions Amélie, Else, Joseph et Max.**

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite prendre un délai de réflexion afin d'émettre ses observations. Ce point est donc reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)**

L'eau est prélevée dans la nappe d'accompagnement de la Doller grâce à quatre puits équipés de pompes. Ces dernières refoulent l'eau jusqu'à la station de pompage, le débit cumulé des puits est de 300m<sup>3</sup>/heure. En 2017, le prix de l'eau est de 1,32€ TTC le m<sup>3</sup>, taxes incluses, hors location du compteur de 14€ par semestre. Le volume d'eau facturé pour Schweighouse est de 29 679m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal prend acte des données de ce rapport. Il est tenu à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre

connaissance.

### **Répertoire Electoral Unique**

Mme L'Adjointe Laurence WEISS présente la réforme portant création sur le Répertoire Electoral Unique (REU) qui confère désormais aux maires la responsabilité de la révision des listes électorales de leur commune. Dans ce cadre, à partir du 11 janvier 2019, les commissions de contrôles remplaceront les actuelles commissions administratives. Dans les communes de moins de 1000 habitants comme Schweighouse-Thann, la commission de contrôle est composée entre autres d'un Conseiller Municipal titulaire et d'un Conseiller Municipal suppléant de la commune. Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER sera la titulaire de la commission de contrôle et Mme la Conseillère Véronique SPITTLER sa suppléante.

### **Devis divers**

M. le Maire présente 3 devis : – Devis de l'entreprise BAUMMANN pour la réparation des fuites de la chaufferie de la mairie pour un montant de 517.50€ TTC – Devis de la société SVH pour la fourniture de 5 barrières devant le Dorfhisla pour un montant de 1 187.98€ TTC – Devis de la société SVH pour la fourniture de panneaux B0 et fourreaux pour les chemins de la forêt pour un montant de 1 396.55€ TTC. Ces devis sont acceptés par le Conseil Municipal.

### **Représentation**

Mme la Conseillère Claudia ROELLINGER a été nommée déléguée titulaire de la CCTC auprès des 3 EPAGE (Etablissement Publics d'Aménagement et Gestion de l'Eau) et M. l'Adjoint Léonard WINNINGER de la Commune d'ASPACH-MICHELBAACH son suppléant.

### **Dernier Marché 2018**

M. l'Adjoint Michel SCHMITT fait part de la demande de Mme Josiane DEIBER, membre de la Commission Participative Santé,





## Vie municipale

d'organiser un apéritif avec les exposants du Marché du Terroir pour la dernière édition de l'année. Le Conseil Municipal approuve cette demande.

### Conseil Municipal du 9 novembre 2018 Nouveaux horaires 2019 de l'école primaire du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de la Petite Doller

Afin de pouvoir pallier aux différents problèmes de retard des transports scolaires rencontrés depuis la rentrée scolaire 2018 -2019, le Conseil d'école propose de modifier les horaires de l'école primaire des 2 Aspach-Michelbach et de Schweighouse-Thann.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose à Madame la Directrice académique de l'Education nationale une nouvelle organisation du temps scolaire à compter du 7 janvier 2019 pour le RPI des 2 Aspach - Michelbach et Schweighouse-Thann comme suit :

Horaires Ecoles Elémentaires		Aspach-le- Bas	Schweig- house	Michelbach
Lundi Mardi	Matin	8h15 – 11h45	8h20 – 11h50	8h25 – 11h55
Jeudi Vendredi	Après- midi	13h35 – 16h05	13h45 – 16h15	13h50 – 16h20
Horaires Ecoles Maternelles		Aspach-le- Bas	Schweig- house	Aspach-le- Haut
Lundi Mardi	Matin	8h10 – 11h40	8h20 – 11h50	8h15 – 11h45
Jeudi Vendredi	Après- midi	13h30 – 16h00	13h45 – 16h15	13h40 – 16h10

### Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables et consignes aux associations de Schweighouse-Thann

La commune souhaite acquérir des gobelets réutilisables et consignés et les mettre à disposition des associations de la commune

pour leurs différentes manifestations. A ce titre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition de gobelets réutilisables avec les associations de la commune.

Cette convention ouvre le droit au prêt de gobelets réutilisables par la commune aux associations si ces dernières remplissent les conditions suivantes :

- Les gobelets seront prêtés aux associations suite à une demande préalable au secrétariat de mairie.
- Les gobelets empruntés devront être restitués en état et propres.
- Le nombre de gobelets rendus devra être identique aux nombres de gobelets empruntés. Dans le cas contraire, la commune facturera 1.00€ par gobelet non restitué à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la conclusion d'une convention avec les associations de Schweighouse-Thann et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Après discussion concernant la contenance utile des gobelets, il est décidé de commander 300 gobelets de 25 cl de contenance utile (33cl contenance maximale).

### Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers des concessions Amélie, Else, Joseph et Max.

En date du 18 septembre 2018, les services préfectoraux ont adressé à Schweighouse-Thann une déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers des concessions Amélie, Else, Joseph et Max. Le Conseil Municipal a la possibilité d'émettre des observations sur le document dans un délai de trois mois. Au regard de l'ensemble des informations, et après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la fermeture des puits Amélie, Max, Joseph et Else afin de préserver la



possibilité d'un déstockage total de STOCAMINE.

### **Motion maternité Hôpital de Thann**

Au cours des dernières semaines, la presse s'est faite l'écho de la menace de fermeture pesant sur la maternité de l'hôpital de Thann. Or, la configuration particulière des vallées de la Thur et de la Doller, de même que les difficultés de circulation sur la RN66, sont autant d'obstacles pour les habitants de ce territoire pour accéder rapidement aux ensembles hospitaliers de Mulhouse ou de Colmar, notamment aux services de santé natale et prénatale. De surcroît, une telle éventualité ne manquerait pas de fragiliser l'hôpital de Thann dans son ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant l'importance du maintien de la maternité de Thann pour les vallées de la Thur et de la Doller au regard des impératifs de santé publique et d'aménagement du territoire et considérant les efforts réalisés par les hôpitaux du territoire au terme des rapprochements successifs tant par l'optimisation de leurs organisations qu'en matière de mutualisation des moyens, décide d'affirmer avec force l'attachement des élus communaux à la maternité de l'hôpital de Thann et de demander le maintien de la maternité de l'hôpital de Thann.

### **Référent Vélo**

Le Pays Thur Doller recherche un élu référent vélo par commune afin de travailler sur les projets de pistes cyclables. M. le Maire sera le référent sur la commune de Schweighouse-Thann.

### **Aménagement Dorfhisla**

La Conseillère Marie FRESLIER-BOSSA présente au Conseil Municipal un bilan des travaux et les aménagements futurs proposés en deux espaces :

- Espace de réunion et de travail : quelques

tables et chaises, rangements (armoires et meubles bas de rangements) et l'achat de 3 luminaires fabriqués par l'Association Vacance Collective (45€ pièce) validé par le Conseil Municipal.

- Espace de détente : canapé, fauteuils et banquette, tables basses, bar et rangements, rangements (livres, matériel...) et l'achat de 3 lustres fabriqués par l'Association Vacance Collective (45€ pièce) validé par le Conseil Municipal.

- Les sols du Dorfhisla seront changés. Trois devis ont été réalisés par les sociétés Wendling, AR et Parquet et Leroy Merlin. Le sol en lame PVC sera posé par l'entreprise WENDLING pour un montant de 3 800€ TTC.

### **Demande de subvention**

M. le Maire fait lecture du courrier du Père Abbé Dom Dominique-Marie SCHOCH et des moines de la Communauté de l'Abbaye Notre-Dame d'Oelenberg pour une demande de don afin de poursuivre les travaux de restauration du bâtiment. Le Conseil Municipal répond favorablement à cet appel et versera 100€ en 2019 à l'Abbaye.

### **Décorations de Noël**

M. l'Adjoint Michel SCHMITT présente le devis de la société Comafranc pour quatre guirlandes lumineuses pour la décoration des sapins de Noël de Schweighouse-Thann d'un montant de 544.66€ TTC. Le Conseil Municipal valide l'achat de deux guirlandes pour un montant de 284.26€ TTC.





## 2018 à Schweighouse



1<sup>er</sup> jour de travail de la nouvelle secrétaire de mairie, Julie Buchelé



1<sup>er</sup> février

Haut-Rhin propre : comme tous les ans quelques villageois se sont rassemblés pour parcourir les rues et les chemins de Schweighouse et ramasser les débris laissés dans la nature tout au long de l'année



6 avril

7 avril

1<sup>ère</sup> édition du Marché du Terroir



19 mai

26 mai

Séance de plantation et d'installation des décorations estivales



Journée citoyenne : une petite quarantaine de personnes bénévoles qui sont venu à bout d'une quinzaine de chantiers. Un bon coup de neuf pour le village !



Vœux du Maire à la salle des fêtes en présence de nombreux Schweighouisiens et suivis d'un pot offert par la mairie, accompagné des traditionnelles wienerla d'André



12  
janvier

7  
janvier

Repas des aînés à la salle des fêtes, bons plats de chez Edel, galettes, elixirs de l'ABC et ambiance signée Anchèle et Philomène







## 2018 à Schweighouse



Sortie cinéma offerte par la commune pour les jeunes Schweighousiens avec au programme : Spiderman Nouvelle Génération pour les grands et Yéti & Compagnie pour les plus jeunes

14  
décembre



Cette année le Saint Nicolas a fait un arrêt à Schweighouse avec son âne et Hans Trapp. Cela a fait venir beaucoup de monde !



3<sup>ème</sup> édition du pique-nique tricolore sous le préau de l'école : chacun apporte son repas et sa vaisselle, la mairie offre l'apéro et fournit les barbecues

13  
juillet



1<sup>ère</sup> journée de travail du nouvel ouvrier communal, Didier Burger



7  
décembre

11  
novembre

Cérémonie de célébration du 11 Novembre en commun avec Aspach-le-Bas et avec la participation de la clique de Schweighouse



Cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries



Sortie en forêt en compagnie de M. Tettamanzi, technicien ONF

26  
octobre



22  
septembre

29  
août

Distribution des dictionnaires offerts par la ville de Brignais aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup>



Séance de plantation et d'installation des décors automnaux







## 2018 à Schweighouse

### Journée citoyenne

Pour cette cinquième édition ce sont 36 adultes et enfants qui se sont retrouvés dès 8h pour venir à bout des 14 ateliers programmés.

Nous étions un peu moins que d'habitude car la date correspondait également à la préparation d'une autre manifestation dans notre village.



### Caserne des pompiers

Mise en place de cheville chimique avec tige filetée pour amélioration du système de retenue des portes de la caserne.



### Parking atelier communal

Remise en place du crayon qui nous avait été volé et retrouvé quelques semaines plus tard en forêt. Réalisation d'un scellement béton à l'embase.



### Statue St François

Suite à la tempête de janvier 2018, notre sapin de Noël est tombé et a arraché son système d'ancrage ainsi que les pavés.

Un nouveau tube a été scellé avec remise en place des pavés.





## Grand chêne

Installation de banc autour du grand chêne.

Ce chantier est une suite des travaux démarrés lors de la journée citoyenne 2017.



## Place de la mairie et cimetière

Désherbage et nettoyage de la place et du cimetière.

Nettoyage du mur et des couvertines le long de la rue de Reiningue au nettoyeur haute pression.

## Salle des fêtes

Ponçage et lasure du panneau du parcours sportif.



## Mini déchèterie et calvaire

Un brossage complet du calvaire a été réalisé à la brosse afin d'éliminer les mousses qui ont envahi les statues.

Nettoyage des abords de la mini déchetterie.





# 2018 à Schweighouse

## Boîte à livre

L'ancien support du panneau du parcours sportif qui avait été démonté lors de la journée citoyenne 2015 va retrouver un nouvel usage comme support de la boîte à livre. Ponçage, lasure du support en vue de son installation dans l'aire de jeux.



## Atelier Communal

Installation d'une lampe extérieure au-dessus de la porte d'entrée.



## Rue Principale

Désherbage des ilots plantés ainsi que plantation de lavande

## Table pique-nique

Ponçage et lasure d'une table de pique-nique, en stock à l'atelier communal, en vue d'une réutilisation future.



## Parcours sportif

Entretien du parcours adapté et vérification des agrès. Contrôle du serrage et du bon état des différents agrès.



## Le dernier chantier,

celui du repas qui a permis à tous de se retrouver pour un moment de convivialité autour de grillades.



## Club house

Débroussaillage autour du club house.

**Merci à l'Association de Pêche pour la mise à disposition de l'abri.  
Merci à tous les participants et rendez-vous pour notre 6<sup>ème</sup> édition en 2019**





## Fleurissement et décorations

### Le fleurissement de la commune

2018 a été une belle année pour le fleurissement du village. Malgré un démarrage difficile et en l'absence d'ouvrier communal jusqu'à la mi-juillet, le résultat obtenu est plutôt pas mal ! En effet, la façade de la mairie avait belle allure fin août avec ces jardinières de géranium rose. La place et le monument aux morts étaient également bien fleuris.



### Déco Folies version 2018

Cette année encore les bénévoles ont usé de toute leur imagination. Au fil des saisons, des éléments de déco sont venus égayer rues, places, rond-point et même les abords de l'étang. Ce sont plusieurs soirées à l'atelier communal et au Dorfhisla avec la bonne humeur et des temps de partage. De quoi créer du lien...

L'évènement phare de l'année est, bien sûr, la réalisation des sujets pour le sapin de Noël à Thann, avec un thème imposé. Cette année encore, les bénévoles se sont surpassés.







## 2018 à Schweighouse

Quelques œuvres et instantanés du travail des Déco Folies...











## 2018 à Schweighouse

### Concours des maisons fleuries 2018

Le jury du concours des maisons fleuries a sillonné les rues du village le vendredi 10 août 2018 pour apprécier les efforts de fleurissement.

Il était composé de Mme Marguerite Lemarquis, de M Jean-Jacques Guth, de M. Arthur Koenig, de Mmes Claudia Roellinger et Sylvie Rimelen. M. Bruno Lehmann, maire et les adjoints Mme Laurence Weiss et M. Michel Schmitt ont accompagnés le jury.

Tout ce petit monde a pris place dans le pick-up de M. Michel Rimelen, décoré pour l'occasion.

Malgré un été très chaud et sec certains ont su obtenir de très belles fleurs et ainsi contribuer à l'embellissement du village.

Le palmarès de l'édition 2018 est le suivant :

1<sup>er</sup> : M. et Mme SESTER Xavier, 12b rue de Reiningue



2<sup>ème</sup> : M. et Mme HOWALD Roland, 18 rue du Pont d'Aspach







3<sup>ème</sup> ex aequo : M. et Mme HEARN Mark, 21b rue des Vosges



3<sup>ème</sup> ex aequo : Mme BILLIG Raymonde, 15 rue des Vosges

5<sup>ème</sup> : Mme NACHBAUR Maria, 8 rue du Pont D'Aspach

6<sup>ème</sup> : M. et Mme ERNST Jacques, 14 rue de l'Eglise

7<sup>ème</sup> : Mme DESROIX Ginette, 25 rue Du Pont D'Aspach

8<sup>ème</sup> : M. et Mme SCHNAPPER André, 5 rue du Pont d'Aspach

9<sup>ème</sup> ex aequo : M. et Mme DIETERICH Erwin, 5 rue Principale

9<sup>ème</sup> ex aequo : M. et Mme CHRISTEN Bernard, 10 rue du Hêtre

11<sup>ème</sup> : M. et Mme RINGENBACH Raymond, 10 rue d'Aspach-Le-Bas

12<sup>ème</sup> : M. et Mme MEY Marc, 10 rue des Prés

13<sup>ème</sup> : M. et Mme HERMANN Vincent, 11 rue du Moulin

14<sup>ème</sup> ex aequo : M. et Mme EDEL André, 2a rue du Ballon

14<sup>ème</sup> ex aequo : Mme BRUN Nicole, 27 rue du Pont d'Aspach

Une réception pour la remise des prix a eu lieu le 26 octobre 2018 à la salle des fêtes. A cette occasion, les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour embellir et décorer la commune ont été remerciés. M. Le Maire leur a remis des arrangements floraux.







Zoom sur ...

## Le Marché du Terroir ou l'histoire de la création d'un marché local

# Marché du Terroir

2018 a vu naître le marché du terroir de Schweighouse. Ce marché est issu d'une proposition de la commission participative Santé créée suite à la réunion publique d'avril 2017.

La commission a travaillé sur ce projet à partir du dernier trimestre 2017. C'est un projet qui pouvait assez facilement être mis en œuvre et qui fédérait la majorité des membres de la commission.

La première étape a été le recensement des sociétés pouvant venir sur le marché. Les exploitations locales biologiques ont été privilégiées mais également les exploitations de Schweighouse. Le but était d'avoir une ou plusieurs adresses pour chaque catégorie de marchandises : légumes, fromages, viande, pain, miel, vin, bière...

Afin de se démarquer des autres marchés, des membres de la commission ont proposé d'inviter également des artisans. Cette idée a été acceptée, chaque proposition de nouvel exposant étant examinée par les membres de la commission pour juger de son intérêt, de son authenticité et de son caractère local.

La deuxième étape a été de définir une date et des horaires.

La date du marché ne devait pas être en concurrence avec les dates des marchés locaux environnants. Le premier vendredi du mois a donc été choisi, le vendredi étant également un jour susceptible de faire venir plus de monde. Pour l'horaire, la tranche 17h – 20h a été choisie, pas trop tôt ni trop tard.





Ensuite, il fallait s'occuper du démarchage des exploitations recensées. 3-4 membres de la commission se sont répartis le travail et ont donc commencé à sonder les exploitants ou artisans présélectionnés.



Parallèlement, la communication a été réfléchiée avec l'élaboration de l'affiche, d'une banderole, les devis pour la distribution, le choix des communes à informer...

La commission a proposé de passer par un professionnel pour l'élaboration de l'affiche. Cette proposition a été discutée en Conseil Municipal. Si quelques conseillers ont estimé que cette dépense n'était pas forcément utile, la majorité l'a acceptée. L'élaboration de l'affiche a donc été confiée à M. Frédéric Rebellato, calligraphe de profession et artisan local.

Par ailleurs, Michel Schmitt a présenté le projet à la CCTC (Communauté de Commune Thann-Cernay) dans le cadre du Gerplan (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain). Très bonne nouvelle : comme il s'agissait de la mise en place d'un marché local, tous les frais de communication ont été pris en charge par la Communauté de Communes soit un peu plus de 1500€ !

Le mois de mars 2018 a été bien rempli entre la validation de l'affiche et de la banderole, la recherche de nouveaux exposants (un certain nombre ne pouvait pas venir ou ne souhaitait pas faire de marché), la répartition des tâches pour le marché, l'élaboration du règlement, la distribution des flyers, ...

La gestion d'une buvette était également une grande question : fallait-il faire venir un food-truck ? fallait-il faire appel aux associations du village ?







## Zoom sur ...

Les frères Siberlin ayant proposé de venir pour offrir une dégustation de leur bière, la commission a hésité à proposer une buvette en plus. Finalement, n'ayant aucune idée du monde qui viendrait, il a été décidé de faire appel à un food truck pour cette première édition et l'association des pêcheurs de Schweighouse a accepté de faire également une buvette.

Le 6 avril est arrivé très rapidement et 14 exposants étaient présents au rendez-vous :

- des exposants de Schweighouse avec La Ferme Krugler pour la viande, Dominique Sester pour les légumes et les frères Siberlin pour la dégustation de leur Gager's Bier
- des légumes biologiques avec les Jardins d'Icare de Sentheim
- du fromage avec la ferme du Bas - Gresson et les fromages de chèvre de la SCEA Weybrecht
- du pain avec la boulangerie Durliat et du vin avec la cave Voelker, tous deux bien connus des Schweighousiens
- de la choucroute bio et de la farine bio avec la ferme Sirlin
- un produit de saison : la sève de bouleau avec Minerasève
- et des artisans : la faïencerie de la Doller, Association vacances collective (bijoux, boîtes, articles de couture), Laines & Co (laines – tricot) et un rémouleur.



Par ailleurs, l'association les âneries d'Uffholtz était présente ainsi qu'une exposition de lapins et d'oies de Charles Koegelé.

Mais surtout, un très beau temps et un public très nombreux !

Fort de ce premier succès, les éditions suivantes ont été abordées avec plus de sérénité. Au vu du nombre de personnes, il a été décidé de mettre une buvette à chaque marché, gérée par une association du village qui proposerait également de la petite restauration. Un appel a donc été fait aux associations et les dates des différents marchés ont été réparties.

La commission a essayé de donner un caractère particulier à chacune de ces éditions afin de renouveler l'intérêt des personnes pour le marché.



L'édition de mai a ainsi vu le nombre d'exposants passer de 14 à 16 avec :

- 2 nouveaux Schweighousiens : Hubert Mourot pour le miel et Laurence Dieterich pour des plants de légumes et de fleurs
- la vente d'un produit de saison : les asperges
- les pommes de terre de l'EARL Christen
- les escargots de Wesserling
- le fromage de la ferme auberge du Boskopf
- l'atelier de JoAnna avec ses confitures, gelées et sirop.

Mais également, une opération de Troc aux plantes organisée par la commission et la buvette assurée avec succès par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers avec des tartes flambées.

En juin, le nombre d'exposants est passé de 16 à 19 avec le retour de la dégustation de bière des frères Siberlin, des fraises de la ferme Kessler et le retour également de Laines & Co. Cette fois-ci, ce sont les pêcheurs de Schweighouse qui ont à nouveau tenu la buvette en proposant de bonnes grillades.

Puis ce fut le mois de juillet, premier mois des vacances et date du marché en plein milieu de la coupe du monde de football. L'association des marcheurs de Schweighouse a eu la bonne idée de diffuser les matchs en direct sur grand écran, permettant ainsi à la soirée de se prolonger « sportivement » dans la chaleur de l'été avec de bonnes grillades accompagnées de frites. A noter également, la présence d'un artisan potier, M. Jean-Paul Klein, qui initiait toutes les personnes intéressées à l'utilisation d'un tour, leur permettant de partir avec leur réalisation.







## Zoom sur ...

Au mois d'août, toujours autant d'exposants avec l'ajout de :

- Benoît Schaffner et ses légumes et sirops biologiques
- un produit de saison : les glaces de TraitAnes
- Roulé-Boulé (artisanat local en bois)
- Au fil de nos passions (Couture décorative)

C'est l'USCS qui tient la buvette avec des grillades de produits du marché (saucisses de la Ferme Krugler mais également légumes de Benoît Schaffner) et la première utilisation des gobelets réutilisables. Là encore, la soirée s'est prolongée dans une bonne ambiance avec le groupe Brékilien de musiciens celtiques venant de Pfastatt.



Le mois de septembre arrive avec la rentrée mais toujours le beau temps et un public nombreux. Les tapenades et houmous d'Adrien Szabelski sont là pour nous rappeler les apéritifs d'été et les céramiques de Nathalie Von Haken remplacent la faïencerie de la Doller. Les pêcheurs de Schweighouse assurent la buvette avec des grillades, des frites et des viennoises. Les gens restent encore volontiers une fois le marché terminé pour bavarder autour d'une bière.

Et déjà, la dernière édition en octobre. Le Conseil de Fabrique est venu s'ajouter afin de proposer sa cuvée St Nicolas. L'amicale des Sapeurs-Pompiers a tenu la buvette avec ses désormais traditionnelles tartes flambées et une délicieuse soupe au potiron. Ils ont également joué le jeu du minimum de déchets en utilisant les gobelets réutilisables.

La saison s'est clôturée avec un pot organisé par la Commune et la commission participative Santé, partagé avec les exposants qui promettent de revenir en 2019.



Cette première saison fut une belle réussite grâce à l'implication des différents membres de la commission participative et aux différentes associations qui ont tenu la buvette. Cependant nous devons un remerciement tout particulier à Josiane Deiber qui faisait le lien avec tous les exposants, allant à chaque fois les démarcher pour savoir s'ils revenaient, écumant tous les marchés alentours pour repérer des exposants intéressants ou des animations.

Nous avons démarré la préparation de la saison 2019. Si vous désirez participer à cette nouvelle aventure en tant qu'exposant ou en tant qu'organisateur, vous êtes les bienvenus.



## Les Commissions Participatives

Les autres commissions participatives, Environnement, Lien Social et Divers, ont également poursuivi leur travail.

La commission participative Environnement compte 8 membres actifs et s'est réuni cette année 2-3 fois. La commission participative Lien Social est composée de 6 personnes actives qui se retrouvent environ une fois par mois. Pour finir, la commission Divers regroupe 3 personnes qui se réunissent environ une fois par mois. La commission participative Santé compte 8 membres réguliers.

### Commission participative Environnement

Comme son nom l'indique, cette commission participative est consacrée à l'étude et la mise en place d'actions environnementales à l'échelle du village. Comme pour les autres commissions, les actions menées depuis sa création sont issues des propositions faites par les villageois présents lors de la réunion publique d'avril 2017, propositions qui ont été priorisées selon leur intérêt et leur complexité. La plupart des sujets traitent à la fois de la gestion des ressources (eau, électricité...) et des déchets (collecte, tri...).

Ainsi, pour la gestion des ressources, un récupérateur d'eau de pluie sera par exemple installé au printemps prochain au niveau de l'église de sorte à permettre de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage des fleurs du village, tandis qu'une étude de plus grande envergure est menée sur la réduction de la consommation d'énergie au niveau du village, tout d'abord par le remplacement progressif des anciens lampadaires par un éclairage à LEDs (plan d'investissement pluriannuel en cours avec la CCTC), puis par l'étude de la possibilité de coupure complète de l'éclairage à certaines heures de la nuit. Dans la lignée de l'expérience 'le jour de la nuit' menée à l'échelle nationale le 13 octobre dernier, un test sera réalisé durant le mois de février pour en mesurer tous les impacts.







## Zoom sur ...

Pour ce qui est de la gestion des déchets, une proposition a consisté à réduire le nombre de points de collecte de poubelles individuelles, la plupart du temps déposées 'devant le portail' : cette habitude conduit en effet à un démarrage/freinage constant du camion de collecte de 20 tonnes pour parcourir la distance entre deux sacs soit quelques dizaines de mètres... alors qu'un regroupement judicieux entre voisins pourrait facilement réduire ce coût énergétique de manière considérable. Là aussi, un test a été réalisé au niveau du quartier rues des arbres depuis l'automne 2017 : là où auparavant, le camion devait faire 18 haltes, et deux marches arrière (rues en cul de sac), deux points de collecte principaux ont été définis judicieusement.



L'accueil par la grande majorité des habitants du quartier a été tout à fait favorable et les habitudes ont non seulement évolué, mais elles ont également perduré au-delà du premier hiver, pour à présent être simplement adoptées.

Dans le même ordre d'idées, une collecte de bouchons en plastiques a déjà été mise en place par l'école à la mairie. Une étude a été menée sur l'opportunité ou non de mettre en place une zone de collecte de déchets verts (rotation de bennes ou zone de stockage): le coût à l'échelle de la commune s'est toutefois avéré trop important.

Conscients que tout ne peut en effet être appréhendé à la seule échelle de la commune, les membres de la commission ont également décidé de collaborer avec des instances existantes, telles que la CCTC (gestion du renouvellement du parc de lampadaires) ou le Conseil du Pays Thur Doller (conseil sur installations photovoltaïques, biomasse, méthanisation, aide financière au financement de projets d'isolation thermique, etc...).

L'environnement est en effet un domaine qui nous concerne tous, où l'action à l'échelle individuelle doit se conjuguer à celle menée collectivement, et où bon nombre de choses restent à faire !



### Commission participative Lien Social

Cette année, la Commission 'Lien Social' a décidé de travailler sur deux axes prioritaires : d'une part la rénovation intérieure du Dorfhisla, afin que ce lieu soit plus accueillant pour devenir un véritable lieu de rassemblement et de convivialité pour les Schweighousiens ; d'autre part la mise en place d'une boîte à livres.

En ce qui concerne le Dorfhisla, plusieurs chantiers participatifs ont été organisés afin d'avancer dans les travaux.



Au mois de juillet, après le démontage du mobilier, ce sont les jeunes Schweighousiens qui ont été sollicités deux après-midi afin de décoller l'ancienne tapisserie et de lessiver les murs dans les deux pièces principales. Ils ont répondu « présent » malgré la canicule et dans une ambiance détendue, et chaque séance a été clôturée par un goûter offert par la commune.

Un artisan a ensuite pu intervenir afin de traiter les murs abîmés par un dégât des eaux, et repeindre les plafonds et les portes.



Ensuite, deux autres chantiers participatifs ont eu lieu afin de finir la décoration des murs à la chaux. Deux membres de la commission sont allés dans le Bas-Rhin pour choisir les couleurs, et ont ramené chaux et pigments afin de démarrer le chantier. Deux samedis de travail (des membres de la commission et des volontaires extérieurs) ont été nécessaires pour finir les murs des deux pièces principales.

Les sols ont été refaits eux aussi par un artisan courant décembre, et les membres de la commission continuent à travailler sur la future décoration des lieux, ainsi que sur la manière dont ils pourront être investis.







## Zoom sur ...

Pour la boîte à livres, plusieurs solutions ont été envisagées. Certaines ont été abandonnées en raison des contraintes légales qu'elles auraient occasionnées (il a fallu entre autres renoncer à l'idée d'utiliser une ancienne cabane du marché de Noël de Thann). La solution retenue est de réutiliser le panneau d'affichage (avec un petit toit) qui se trouvait à l'entrée de l'ancien parcours santé, dans la forêt. Lors des journées citoyennes, nous avons poncé et lasuré la structure afin qu'elle puisse ensuite recevoir un caisson avec des portes permettant de protéger les livres.



Le lieu le plus propice à l'accueillir nous a semblé être la Kind'Aire Platzla, près de l'église et de la mairie, déjà devenue un lieu de retrouvailles pour les plus jeunes, leurs familles et les assistantes maternelles du village. La structure a déjà été installée mais nécessite encore des finitions et elle n'est pas encore en service au moment où l'article est écrit, mais ce sera bientôt chose faite.



Le principe de cette « Petite Bibliothèque Citoyenne » est fondé sur la gratuité, le civisme, l'échange et le partage. L'idée n'est pas de vider son grenier mais bien de partager et d'encourager le plaisir de la lecture en déposant un livre en bon état qu'on souhaite partager, ou qu'on ne relira plus, afin que d'autres puissent en profiter. Chacun pourra donc à sa guise déposer ou emprunter un livre, voire le garder si cela lui chante. La Bibliothèque étant accessible à tous, même aux enfants, les livres déposés ne devront pas être réservés à un public averti. Nous espérons que cette Bibliothèque trouvera son public et que les habitants de Schweighouse et les promeneurs de passage la feront vivre.

La Commission remercie chaleureusement toutes les personnes extérieures qui sont venues œuvrer afin que ces projets puissent avancer, en particulier Alexandre Schmitt qui a donné beaucoup de son temps pour concevoir et réaliser la boîte à livres.



## Commission participative Divers

La commission participative 'Divers' a travaillé cette année sur les possibles améliorations à apporter pour la sécurité des déplacements au sein du village. Cela concerne en particulier la sécurité des piétons et la baisse de la vitesse des véhicules.

### 1. Sécurité des piétons

#### ➔ Mise en valeur des passages piétons

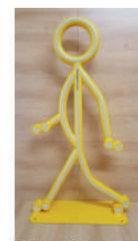
Dans le village, la plupart sont très peu visibles : peinture défraîchie, non éclairés. Différentes propositions sont envisagées par la mise en place :

- de panneaux de signalisation de danger (A13b) et d'indication (C20a) :
  - soit à chaque passage piétons, panneaux distants de 50 à 150 m.
  - soit à chaque entrée du village en indiquant le nombre de passages.



- de personnages luminescents type « Pieto® » sur les trottoirs.

Dimensions de ce personnage : Hauteur 1,02m, Largeur 42.3cm, Poids 17 Kg.



- de feux rouges en cas de dépassement de la vitesse autorisée

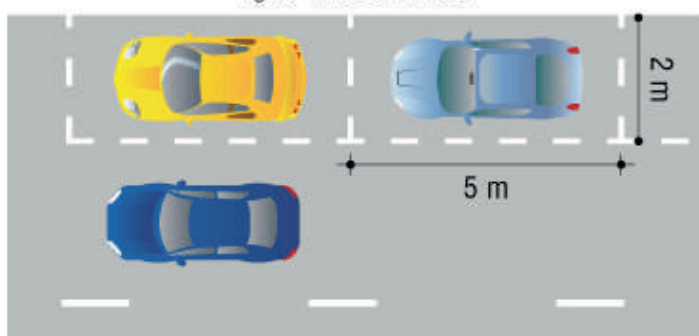
Remarque : Seul le passage piéton avec refuge central est sécuritaire. Légalement, un passage piéton « ordinaire » est inutile car il ne rajoute rien en droit à la priorité du piéton : le piéton est prioritaire (article 415-11 du code de la route). Par contre le passage piéton enlève le droit pour le piéton de traverser dans une zone de 50m de chaque côté du passage.

#### ➔ Le stationnement des voitures

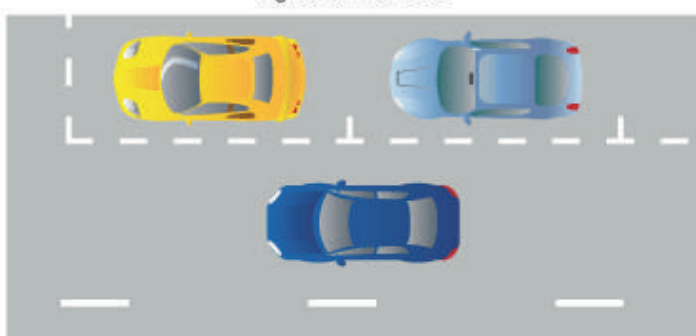
Le trottoir étant réservé aux piétons, aux poussettes et aux enfants cyclistes jusqu'à 12 ans, il est important de rappeler que le stationnement est interdit sur les trottoirs en dehors des emplacements prévus (une amende de 135€ peut être posée depuis le décret du 2 juillet 2015) et qu'il n'est pas interdit sur la chaussée, sauf interdiction localisée et signalée.

Pour inciter les conducteurs à libérer les trottoirs, il pourrait être possible, dans les rues suffisamment larges pour le permettre, de matérialiser des places de parkings ou bien de mettre en place un stationnement unilatéral en alternance semi-mensuelle.

ligne discontinue



ligne amorcée







## Zoom sur ...

### 2. Baisse de vitesse des véhicules

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

#### ➔ Les ralentisseurs :

- Les coussins (berlinois) sont des ralentisseurs qui ne couvrent pas la totalité de la chaussée, ne gênent pas les bus et les cyclistes. Hauteur 6 à 7cm, largeur environ 1,80m, ils sont posés sur une voie à la fois.



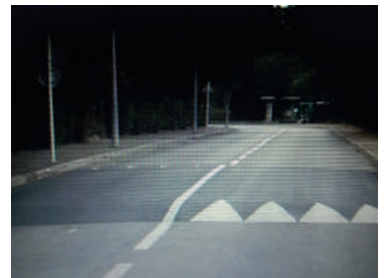
- Les ralentisseurs en caoutchouc sont des séparateurs plus petits, particulièrement adaptés aux voies privées, lotissements et parkings. Ils s'installent rapidement et facilement. Largeur d'environ 40 cm.



- Les dos d'âne en goudron ou « gendarmes couchés » freinent bien les voitures mais gênent beaucoup les bus et les cyclistes. La hauteur est de 10cm et la longueur de 4m. Ils doivent être visibles de jour comme de nuit, donc éclairés.

Lorsque le début ou la fin de la surélévation est trop franc, il entraîne des casses sur les voitures : suspensions, amortisseurs, pare-chocs, bas de caisse, pots d'échappement. Mais ils sont aussi très dangereux pour les 2 roues et cyclistes.

Les ralentisseurs sont interdits sur les voies où le trafic est supérieur à 3000 véhicules par jour et sur les voies de desserte de transport public de personnes.



#### ➔ Les chicanes et écluses

Définitions : déviations de trajectoire qui réduisent la chaussée et poussent les automobilistes à contourner les obstacles.

- La chicane est formée par des avancées de trottoir alternativement à droite et à gauche distantes de 40 m environ ou par des stationnements en alternance.

- L'écluse est une réduction de la largeur de la chaussée (3,50m par exemple) par la création d'avancées de chaque côté, de sorte qu'un seul véhicule puisse passer, l'autre venant en sens inverse devant s'arrêter.





➔ Des panneaux de sensibilisation

Des panneaux plus ou moins humoristiques pourraient être placés aux entrées du village, du type « Pensez à nos enfants, ... ralentissez ! ». Quelques exemples :



➔ Des bandes à l'entrée du village

Les bandes font 50cm de large, elles servent à attirer l'attention sur un danger proche. On implante 2 séries successives de plusieurs bandes, leur nombre est standardisé. Il existe 2 types de bandes :

- les bandes optiques : elles sont simplement peintes au sol.
- les bandes rugueuses : elles sont constituées de gravillons fixés au sol par du bitume. Elles donnent un signal plus fort que les bandes optiques mais elles sont bruyantes, il convient donc de les éviter près des habitations (100m avant la 1<sup>ère</sup> maison).

➔ La priorité à droite

Pour réduire la vitesse, de très nombreux villages ont choisi la solution de passer au « tout priorité à droite » (exemples : Quincey-70, Chazay-69, Bachy-59, Veaugues-18, Kervignac-56, Villeneuve...).

La priorité à droite sur l'ensemble du village présente différents avantages :

- Ralentissement pour tous les véhicules, voies principales et secondaires
- peu de dépenses : pas de panneau aux intersections ; plus de bandes blanches à repeindre aux anciens « cédez le passage » ; matérialisation éventuelle par de la peinture au sol pour 1 ou 2 intersections moins visibles ; panneaux à mettre à chaque entrée du village pour signaler le changement de signalisation.



La commission a rencontré cet automne Mme Fontaine de l'Agence Territoriale Routière Thur Doller – Florival afin d'avoir un avis de professionnel. Cela a permis de compléter les informations disponibles et de lister des pistes de réflexion pour approfondir le bien-fondé de cette proposition.





## Zoom sur ...

### Florence URBANI : de Schweighouse aux studios Pathé à Paris

Florence Urbani décide vers 14 ans de travailler dans le milieu du cinéma. Elle prépare son bac au lycée Kirschleger de Munster où elle suit l'option cinéma-audiovisuel 8 heures par semaine.

Son bac en poche, elle intègre Ciné-Sup, la classe préparatoire artistique du lycée Guist'hau à Nantes qui prépare aux concours des grandes écoles du cinéma. Deux ans plus tard, la jeune femme décroche le concours de la Fémis, la prestigieuse Ecole Nationale Supérieure des métiers du cinéma à Paris.



Parmi les nombreux métiers du cinéma, Florence Urbani a choisi celui de scripte qu'elle a découvert à l'occasion de la réalisation de son court-métrage de Bac à Munster. Florence aime l'émulation qui règne sur un plateau de tournage et le rôle central joué par la scripte : « La scripte est le bras droit du réalisateur et porte un deuxième regard sur la mise en scène, elle est comptable de la cohérence du film, veille à son découpage et à sa chronologie. La scripte est la mémoire vivante du tournage. ».

À l'issue de son cursus qui dure trois ans, elle rêve de tourner avec Cédric Klapisch ou avec Julia Ducournau, la jeune réalisatrice de Grave.

Nous la félicitons pour ce beau parcours et lui souhaitons beaucoup de réussite et de belles rencontres dans le monde du cinéma.

### Le verger traditionnel, joyau de notre belle campagne

C'est en observant avec enthousiasme l'apparition de nouveaux petits vergers aux abords de notre village que l'idée nous est venue de dire quelques mots sur le sujet.

Il fut un temps où les vergers occupaient une plus grande superficie sur notre ban jusque vers 1970 (voir pages suivantes). L'installation de lotissements successifs autour du village initial et la densification de l'habitat du centre-bourg ont eu raison de bon nombre de prés-vergers où évoluaient des arbres à haute tige.

Les anciens se rappellent encore que les fruits étaient recherchés à Schweighouse par camions entiers, ceci rapportait un petit complément de revenus aux familles productrices. Le fruit propre à notre village était le « Spaltling » ou mirabelle bleue en français, une vieille variété de prune à la robe bleue et à la chaire jaune. Schweighouse a de tout temps été spécialisé dans la distillation d'eau-de-



vie de « Spaltling », mais cette variété est en train de disparaître.

C'était une époque où les mineurs polonais s'approvisionnaient régulièrement en schnaps auprès de leurs collègues du village.

A cette époque certains fabriquaient leur cidre dit « Beerawi » à base de petites poires. Mais aujourd'hui on ne veut plus de ces fruits.

Le paysage agricole a évolué notamment suite aux remembrements : les parcelles plus grandes nécessitent des engins plus gros et tant pis pour le bel arbre sacrifié au bord du champ quand il faut pouvoir passer...

Mais voyons la situation actuelle sous un regard plus positif. Actuellement les productions de pommes et de poires sont satisfaisantes. Les productions de fruits à noyaux sont partout un peu plus délicates. Quand on arrive à valoriser sa production, on a encore plus de satisfaction. C'est le cas lorsque l'on fabrique son propre jus de pomme ou de poire, pratique saine qui se répand bien.

Autre valorisation du fruit avec le schnaps, précisons qu'on insiste de nos jours beaucoup plus sur sa qualité que la quantité.

A l'inverse des champs, les propriétés sont de nos jours sur un parcellaire plus petit alors pour créer son verger on opte pour des petits arbres « demi-tiges », des petites formes, voir même des formes en colonnes en pot pour mettre sur sa terrasse. Mais attention il faut toujours penser à l'entretien de ce verger : chaque année en hiver ces petits arbres doivent être taillés sinon ils se transforment en buissons ! Lorsque l'on plante un arbre on peut être découragé par l'action du campagnol terrestre qui se nourrit des racines.

Les ventes d'arbres fruitiers proposées à la population par l'ABC à chaque Ste Catherine sont en progression régulière.

L'action de l'Association des Bouilleurs de Cru auprès des écoliers est bénéfique : chaque enfant du village plante un arbre l'année de son CP, qu'il récupère ensuite en CM2. Ces arbres sont replantés par les parents, eux aussi sensibilisés par ce biais. La Commune est partenaire de ce projet et finance les arbres.

En conclusion, on dira qu'on a encore de la chance à Schweighouse de posséder une belle ceinture verte autour du village et que les maïs n'arrivent pas jusqu'aux maisons comme cela existe.

Merci à M.Hubert Mourot, Président de l'ABC pour sa précieuse collaboration

En comparant les clichés sur la double-page suivante, il est facile de constater la disparition d'un nombre important de vergers autour du village en 60 ans.





*Zoom sur ...*

**Vue aérienne de Schweighouse en 1956**







**Vue aérienne de Schweighouse en 2015**







## La parole à ...

### La classe de CM2 de Schweighouse

#### PETIT DEJEUNER A L'ECOLE !!!

*Pendant la semaine du goût, nous avons dégusté un petit déjeuner allemand (qu'on traduit en allemand Frühstück)*

*Nous étions curieux de découvrir ce que mangeaient les Allemands.*

*Au préalable, nous avons fait une recherche et un exposé sur ce sujet que nous avons présenté aux maternelles de notre école.*

*Le jeudi 14 octobre, les élèves ont tous amené 1 aliment différent.*

*Exemple : du pain, du raisin, du jambon, des œufs, des bretzels , des bananes...*

*Nous avons invité les maternelles et les CE1-CE2 à partager cette dégustation.*

*C'était très bon et ce fut une matinée très sympathique. Nous avons apprécié ce moment de convivialité entre nos trois classes qui nous a fait travailler dans un premier temps mais qui nous a aussi bien rempli les estomacs.*

*Sarah Kaiser, Lucas Loos, Zélie Gerber et Luca Bruckert, CM2 de SCHWEIGHOUSE*





## RENCONTRE ENDURANCE

« Toutes les écoles élémentaires sont allées au stade d'Aspach le bas le 15 octobre pour y effectuer une rencontre sportive : la rencontre course longue.

Les CP ont couru 15 minutes, les CE1 ont couru 20 minutes, les CE2 ont couru 25 minutes et les CM1 30 minutes.

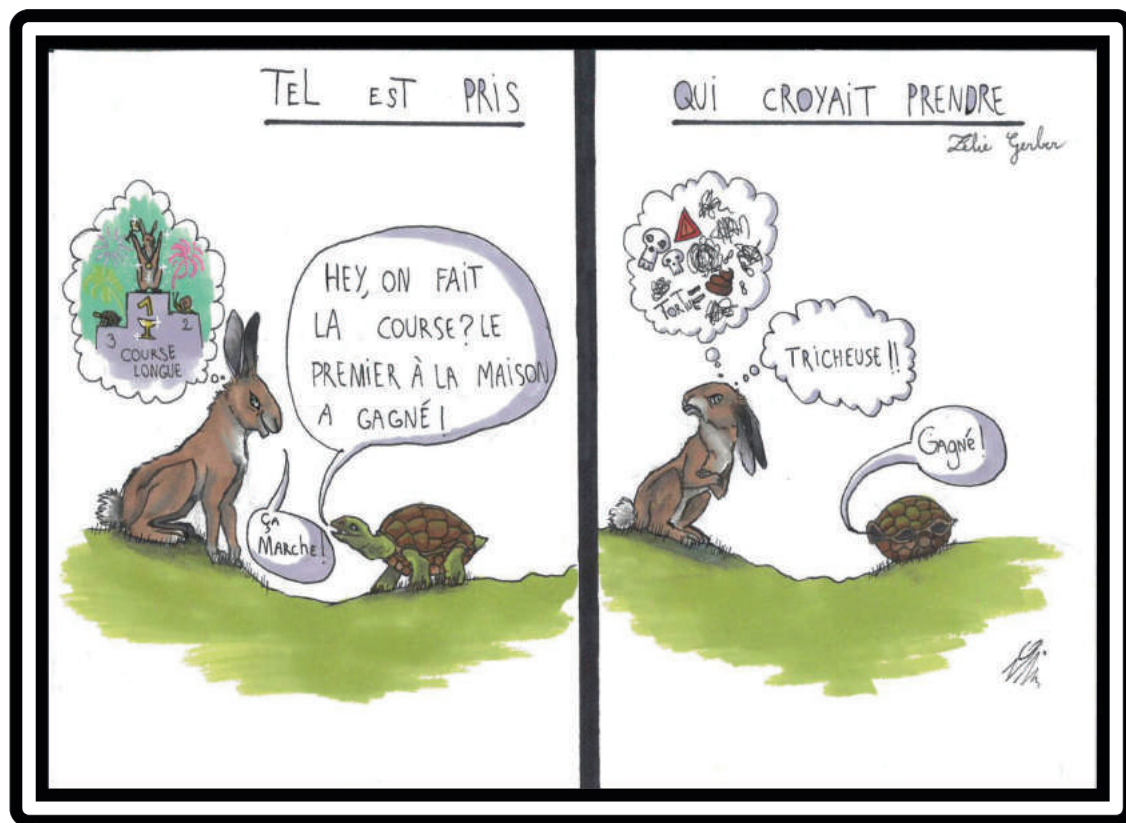
Les CM2 devaient courir 35 minutes mais on a voulu rajouter 5 minutes soit au final 40 minutes de course longue !

Après la course longue, nous sommes retournés en classe pour déguster les bons gâteaux des parents. »

GRUAT Alexandre, BRAVO Carla et SCHWING Lucas

« Toutes les écoles élémentaires sont allées au stade. Chaque élève devait s'engager à faire un temps sans s'arrêter. Nous avons fait une photo tous ensemble. C'était bien parce qu'on a vu les copains de l'an dernier. Et en plus, on n'a pas travaillé de l'après-midi ! Trop bien !! »

ROELLINGER Lucie et GUTKNECHT Sarah







## La parole à ...

### Les associations de Schweighouse

#### *A.S. Schweighouse*

*Rétrospective 2018*



**Tous en bleu :** On peut dire qu'en 2018, nous ne sommes pas passés inaperçus sur les sentiers de randonnée de nos belles montagnes et d'ailleurs. En effet, nous avons proposé à nos membres un polo bleu à notre effigie..... ça a même fini par porter chance à notre équipe nationale.

*Et voilà le résultat !!*



Petit retour sur nos activités :

- 14 Janvier → Sortie raquettes, mais sans raquettes et sous un soleil éclatant. Au départ de Sewen avec un repas au Wisgrut.
- 11 Février → Promenade autour de Sternenberg cette fois-ci sous une pluie battante
- 11 mars → Promenade autour de Schweighouse à nouveau sous la pluie



- 15 mars → Assemblée Générale
- 22 avril → Ermitage frère Joseph au Ventron



- 10 mai → Katzenthal vers 3 épis
- 03 juin → Le Gaschney



- 23 et 24 juin → Week-end dans le Jura... et un bain bien mérité après une journée de rando.



- 06 juillet → Buvette au marché paysan de Schweighouse avec retransmission du quart de finale de la coupe du monde France-Uruguay







## La parole à ...

- 26 aout → Ballon de Servance
- 23 septembre → Mur Paien et Mont Sainte-Odile →



- 21 octobre → Montée du Molkenrain à partir de Uffholtz et avec des ânes..
- 29 octobre → Repas carpes frites
- 18 novembre → Tour de Réchésy avec un petit passage par la Suisse



Et en **2019**

**ça continue**

*Si vous voulez être sur la photo l'année prochaine, n'hésitez pas à nous rejoindre :*  
Contact : [alweiss68520@gmail.com](mailto:alweiss68520@gmail.com)



Lors de l'Assemblée Générale du 17 mars 2018 , nous avons remis les distinctions de l'année 2017 avec 1 nouveau donneur : Mr WISS Lilian et 6 médaillés

1 Médaille Bronze 1er niveau : Mme Vanessa SY

1 Médaille 2ème niveau : Mr BARCZYKOWSKI Adrien

3 Médailles Bronze 3ème niveau : Mr Christophe GUTHMANN , Mr Claude VERNEREY et Mr Marc WISS

1 Médaille Or : 100 dons : Mr Francis WERLIN  
félicité par Mme Nicole HAGER et Mr Christian FUCHS, nos Présidents d'Honneurs







## La parole à ...

### LES EVENEMENTS DE L'ANNEE 2018



Les bénévoles de l'équipe municipale, et de l'ADS avant de partir pour l'opération Tulipes,  
et Mr et Mme RANZATO pour notre traditionnelle soirée Paella





**ET SI VOUS DECIDIEZ DE FRANCHIR LE PAS POUR DONNER VOTRE SANG ?  
PLUS QUE JAMAIS LES MALADES ONT BESOIN DE NOUS, .....**

**L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG VOUS SOUHAITE UNE TRES BELLE  
ANNEE 2019 et vous donne rendez vous :**

- le **LUNDI 7 JANVIER 2019 DON DU SANG** à Schweighouse organisé par Aspach le Bas
- 
- mois **MARS – AVRIL 2019 DON DU SANG** à Schweighouse
- le **JEUDI 20 JUIN 2019 DON DU SANG** à Schweighouse
- le **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 DON DU SANG** à Aspach le Haut
- le **SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 SOIREE PAELLA**





## La parole à ...



### Le petit mot des pêcheurs

Lorsque le message de la mairie nous est arrivé, nous avons fait des yeux de merlans frits. Pensant d'abord à un poisson d'avril, on nous demandait de publier un article dans le bulletin municipal.



Qu'allons-nous pouvoir raconter pour le prochain Heftla 2019 ? Il est vrai que pour les grands discours nous ne sommes pas comme des poissons dans l'eau.



Bien envie de le noyer (le poisson), nous notons tout de même la date limite d'édition, on ne sait jamais avec notre mémoire de poisson rouge.

Nous nous sommes donc tous réuni au club house de l'étang, non pas pour jouer à colin-maillard mais pour discuter du contenu de ce message. Nous étions serrés comme des sardines, ça sentait le hareng et en plus nous sommes restés muets comme des carpes. Sentant qu'il y avait anguille sous roche, la réunion s'est finie en queue de poisson.



Nous avons eu l'idée de prier le Seigneur pour qu'il nous tende la perche mais Rubis et Câlina ne sont pas venus nous sortir l'arête du pied !

Il n'y avait pas le feu au lac mais le temps tournait, nous devons mettre le turbot, nous avons même pensé à Le Rouget pour nous écrire une petite chanson populaire.





Heureusement aujourd'hui nous sommes frais comme des gardons et nous pouvons vous dire très sincèrement :

*Merci pour votre soutien.*  
*Très bonne année* **2019**



- ☞ 31 mars : première matinée de pêche avec porte ouverte l'après-midi (14-17h)
- ☞ 1 avril : ouverture de la pêche à l'étang
- ☞ 18 avril : opération truites pour le Vendredi Saint
- ☞ 2 juin : vente de carpes/frites à emporter au local communal
- ☞ 29 septembre : deuxième matinée de pêche
- ☞ 13 octobre : repas carpes/frites

Et n'oubliez pas : le 24 février 2019, notre assemblée générale à la salle des fêtes à 10h.







## La parole à ...



### Rétrospective année 2018

L'amicale des sapeurs pompiers vous souhaite tout d'abord une très bonne année 2019. Avant de clore le dossier 2018, nous vous proposons un petit retour en photos sur les moments forts de l'année écoulée.

- ✓ 21 et 22 janvier : Week-end manifestation bourse aux vêtements et loto



Une réussite avec une salle comble et de nombreux gagnants Schweighousiens. Merci à vous pour cette belle participation et nous vous attendons nombreux pour les nouvelles éditions du 19 et 20 janvier 2019.

- ✓ 6 mai : Promenade de mai



Belle balade ensoleillée suivie d'un repas convivial à la ferme auberge du Lochberg.



## Rétrospective année 2018

✓ Les diverses interventions,

- Appel en renfort sur des communes voisines suite aux intempéries de juin...



- Interventions diverses : capture d'un serpent (Couleuvre à collier) et nids de guêpes...



- Feux de bottes de pailles...







La parole à ...



## Rétrospective année 2018

✓ Et les exercices,





## Rétrospective année 2018

- ✓ ... les prestations musicales de notre Clique...



- ✓ Les exploits sportifs entre les cross et courses VTT



Nous souhaitons également vous remercier pour votre chaleureux accueil et votre générosité lors de notre passage pour la vente des calendriers.

**Solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots pour vous ? La rétrospective 2019 peut s'écrire avec vous !**

**Rejoignez la grande famille des sapeurs pompiers !**

Contacts :

M. Yann KINDERSTUTH / Chef de corps par intérim /

M. HIRTH Emmanuel / Président de l'amicale / 03 89 62 78 12





## La parole à ...



Association des Bouilleurs de Cru de Schweighouse

### 2018 Année pleine ...

#### En effet, la récolte de pommes était abondante.

Ce qui a permis à nos membres de valoriser leur récolte : un peu moins de 800 bag in box de 5 litres soit 4000 litres de jus pasteurisé cet automne, auquel il faut ajouter 300 bouteilles, environ 8 tonnes de pommes.

Nous mettons le matériel (broyeur, pressoir et cuve de pasteurisation) à disposition des membres et nous initions les nouveaux. Chaque membre devient autonome pour traiter sa récolte et nous fournissons le contenant, carton et outre à prix modéré.





Association des Bouilleurs de Cru de Schweighouse

## Pour faire vivre le dicton :

« A la Sainte Catherine tout arbre prend racine »

8 jeunes Schweighousiens nés en 2012 ont été mis à l'honneur en 2018.  
Le samedi 24 novembre,



Maélys  
Mallaurine  
Mathilde  
Amiel  
Mathis  
Théo  
Victor-Ryan  
Léo

ont planté chacun  
leur pommier au  
verger des écoles.

Cette année, c'est les variétés **Reine des reinettes, Quérina-Florina et Melrose** qui ont eu la faveur des enfants.







## La parole à ...



### Association des Bouilleurs de Cru de Schweighouse

Depuis la **création du verger en 2014**, nous organisons une plantation pour les jeunes Schweighousiens qui rentrent au CP.

C'est notre façon de sensibiliser les plus jeunes à une tradition rurale et aux joies de la récolte. Nous sommes persuadés que l'enfant qui cueille sa première pomme sur l'arbre qu'il a choisi, sera plus tard sensible à l'arboriculture et à la nature en générale.

Quand l'enfant est au CM2, il récupère son arbre pour le replanter chez lui et ainsi faire de la place au suivant.

Le 24 novembre 2018, c'est le **126<sup>ème</sup> pommier** qui a été planté. La Commune assure l'achat des pommiers et des mannalas, et Laurence Dieterich prépare toujours un bon chocolat chaud avec du lait frais de la ferme.

**Suivons les enfants, n'hésitons pas à planter des fruitiers, notre climat et notre sol nous permettent un grand choix.**



Pour les petites surfaces, plantez des arbres sur porte greffe nanifiant, aujourd'hui il existe de nouvelles solutions dans presque toutes les variétés.

La nouveauté, c'est aussi les fruitiers dit 'colonnaire', ça ne prend pas de place et c'est même possible de les tenir en pot sur une terrasse.

*Les membres de l'ABC vous souhaitent  
une BONNE et HEUREUSE ANNÉE 2019.*





## ***ASSOCIATION DES JOYEUX RETRAITÉS***

*Tous les jeudis après-midi de 14h à 18h, les Joyeux Retraités se retrouvent à la Salle des Fêtes pour des parties de belote agrémentées d'une collation à 16h. Ces moments d'échanges se passent dans la bonne humeur et en toute convivialité.*

*Des sorties sont aussi organisées au cours de l'année, au Glockabrunna à Balschwiller ou à l'Auberge de la Fourmi à Bourbach-le-Haut.*



*Un repas de Repas de Noël a été organisé le 12 décembre à la Salle des Fêtes avec la Municipalité.*

*Toutes les personnes qui ont du temps libre et qui souhaitent passer un bon moment sont les bienvenues.*

**LES JOYEUX RETRAITES VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019.**





## La parole à ...



**L'U.S.C.S. vous  
souhaite ses  
meilleurs vœux de  
bonheur pour  
2019**



L'année 2018 a vu la première édition des Courses Nature de Schweighouse le 15 avril dernier. Deux circuits de 6,5km et 15km étaient proposés pour un parcours diversifié sur les sentiers environnants Schweighouse entre plaine et contreforts vosgiens. Pour une première ce fut un beau succès avec plus de 300 participants (dont quelques schweighousiens), un temps superbe et la mobilisation de plus de 40 bénévoles de différentes associations du village.



Plus important, la course a également généré un bénéfice de **3 000€** répartis équitablement entre **Joseph Fritsch**, notre champion schweighousien de Handybike et **l'IRHT (Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation)**. Les gains ont été versés aux heureux récipiendaires le 30 mai 2018 à l'occasion d'une petite cérémonie où les bénévoles furent également invités.



**Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la prochaine édition qui aura lieu le 8 mai 2019. Cette fois-ci, tous les bénéfices seront versés à Joseph Fritsch afin de l'aider à préparer les JO de Tokyo 2020.**



L'USCS organise également toute l'année des cours de Fit-mix (cardio, step, ballon) le lundi de 19h à 20h, des cours de danse de salon le lundi de 20h à 21h, des cours de hip-hop le mardi de 18h15 à 20h, des cours de badminton le mercredi de 17h à 18h15 (pour les jeunes) et de 18h15 à 19h45 (pour les adultes), des cours de gymnastique d'entretien le jeudi de 19h à 20h, de gymnastique rythmique le jeudi de 20h à 21h et des séances de running le dimanche matin. Si vous êtes intéressés par une de ces activités, vous trouverez toutes les informations sur le site de la commune, rubrique Associations (<http://www.schweighouse-thann.fr/fr/information/55747/uscs>).

Outre le sport, l'USCS c'est aussi la culture avec deux projections de films organisées de nouveau cette année dans la salle des fêtes.



La salle était bien remplie pour découvrir le film **Le Potager de mon Grand-Père** de Martin Esposito lors de la première projection qui s'est déroulée le jeudi 28 juin au soir. Cette soirée était l'occasion de discuter des techniques de jardinage qui évoluent particulièrement ces derniers temps, puisque le groupe des Eco-Jardiniers, formés par Eric Charton, était présent. Celui-ci a animé un débat suite au film en profitant de ce moment pour donner quelques conseils et en permettant à ses élèves de s'exprimer sur leur expérience. Les discussions furent riches et chacun, spectateurs de tous âges, est certainement reparti avec une nouvelle idée en tête à appliquer dans son propre jardin.



Les enfants n'ont pas été en reste avec la seconde projection qui s'adressait cette fois-ci à des enfants plus jeunes que l'année passée, puisque le film proposé était conseillé à partir de 6-7 ans. **Les Contes de la Nuit** de Michel Ocelot a fait venir ainsi une cinquantaine de spectateurs, adultes et enfants confondus. Chacun a pu s'émerveiller devant les couleurs éclatantes et les 6 petites histoires jouées à l'écran en théâtre d'ombres...

Vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas de réserver une soirée fin juin 2019 pour la prochaine projection, ainsi qu'une soirée au cours des prochaines vacances de la Toussaint pour accompagner les enfants dans leurs rêves...



Quant à elle, la section **Loisirs et Passions** ne s'est pas tournée les pouces puisque les membres ont profité de cette année pour créer de nouvelles œuvres qui vous seront proposées lors de la prochaine et troisième exposition qui se tiendra les **samedi 26 et dimanche 27 octobre 2019** à la salle des fêtes.

Si jamais vous souhaitez participer à cette exposition pour montrer vos talents créateurs, n'hésitez pas à nous contacter !







## La parole à ...

### Le Syndicat Mixte de Thann Cernay



#### Objectif Zéro Déchet : Trions sur nos manifestations !

Au Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTC), les actions menées pour tendre vers un « Territoires zéro-déchet, zéro-gaspillage » depuis 2015 prennent de l'ampleur. Alors que l'objectif est de parvenir à réduire de 40% les déchets du territoire qui partent en enfouissement, le bilan de l'année 2018 est très positif !

Grâce **aux efforts des habitants** accompagnés par l'équipe du SMTC, en une année seulement les résultats sont probants. En effet, au cours des 12 derniers mois :

- ✓ + 8% de déchets ont été triés et ont donc évités l'enfouissement ;
- ✓ - 10% de déchets (soit 900 tonnes de moins !) ont été comptabilisés sur le site de la déchèterie d'Aspach-Michelbach.

→ Parmi une trentaine d'actions engagées l'année passée, **les éco-manifestations sont une priorité car elles permettent au territoire de tendre vers l'Objectif Zéro Déchet et d'impliquer un large public.** Le détail de toutes les actions est disponible dans le Bilan année 3 sur le site [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr), rubrique « Documents », catégorie « TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE » (cf. photo ci-contre).



La commune de Schweighouse-Thann n'a pas attendu pour montrer d'exemple. Depuis la création du marché local mensuel, les associations qui se relaient à la buvette trient leurs déchets sur place. Deux associations sont même allées plus loin et ont adopté les éco-cups (cf. photo ci-contre), mis à disposition par la commune. Ainsi, à partir du début de l'année 2019, la commune de Schweighouse-Thann rendra l'utilisation de ces gobelets obligatoire. D'autre part, un projet est en cours entre le SMTC et une entreprise de la région, concernant le lavage/séchage des gobelets, ce qui garantira une hygiène impeccable.

→ **La bonne nouvelle s'est rapidement propagée au cours de l'exercice 2017/2018 !**

Les éco-manifestations connaissent un vif succès auprès des organisateurs qui souhaitent limiter l'utilisation de matières premières ainsi que leur production de déchets. Par ailleurs, le SMTC accompagne, sur sollicitation, la mise en place opérationnelle du tri sur les manifestations via des « Points Tri » mis à disposition après réalisation d'un devis. Depuis le début de l'année, le syndicat facture, au volume d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) produit, à raison de 0,085€ par litre de déchets. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à télécharger la brochure explicative et le devis en ligne sur le site [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr), rubrique « Documents », catégorie « ECO-MANIFESTATIONS » (cf. photo ci-après).



→ Les 200 premiers litres sont gratuits sous réserve de s'engager à trier les 3 flux : biodéchets, emballages et OMR !

Pour les associations souhaitant aller plus loin dans la démarche, le SMTC propose également un accompagnement personnalisé. En plus d'une formation destinée à impliquer les bénévoles, une identification précise du gisement de déchets peut être réalisée afin de créer des supports de consignes spécifiquement adaptés. La mise en place de stands de sensibilisation du public est également envisageable.

→ Les éco-manifestations permettent déjà de constater des résultats chiffrés.



Faire de son évènement une éco-manifestation permet d'allier belles rencontres, partage et impact positif sur l'environnement. Le territoire reste propre et la production d'OMR baisse. Une gestion des déchets efficace est possible et ce quelle que soit le nombre de participants. L'Alsacienne Cyclo sportive, engagée depuis 2016 dans l'optimisation de la gestion de ses déchets, en est un exemple qui convertira les plus sceptiques car la manifestation sportive emblématique du territoire compte au moins 2 000 participants chaque année !

#### Zoom sur l'Alsacienne Cyclo sportive de Cernay :

- ✓ Forte implication des bénévoles à la gestion des déchets ;
- ✓ Mise en œuvre opérationnelle du tri ;
- ✓ Amélioration continue depuis 2016 (achat de vaisselles compostables, portions repas redimensionnées et stands ravitaillement « 0 emballage ».

→ Sur un total de 19 000 litres de déchets générés, 86 % ont été recyclés en 2018.

Dès 2019 avec le SMTC, prenez de bonnes résolutions, adoptez les éco-manifestations !

Pour toute question relative au tri et à la collecte des déchets ou si vous souhaitez prendre rendez-vous avec les ambassadeurs du SMTC, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte de Thann Cernay, 2 rue des genêts, 68700 Aspach-Michelbach – 03 89 75 29 05 – [contact@smtc68.fr](mailto:contact@smtc68.fr)

Retrouvez le SMTC également sur internet [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr) et sur Facebook.





## La parole à ...

### Les zones pastorales du sud du Haut-Rhin et le Diocèse de Strasbourg



#### MARCHE POUR LA PAIX

Plus de 300 personnes se sont données rendez-vous devant l'église de Schweighouse-Thann le mercredi 24 octobre 2018 dernier, répondant ainsi à l'invitation du diocèse et des zones pastorales du Sud du Haut-Rhin à marcher pour la paix.

Avec la présence de Mgr Luc Ravel, archevêque de Strasbourg, cette journée s'est inscrite dans le cadre des commémorations diocésaines de la fin de la Grande Guerre de 14-18. En effet, l'Église catholique souhaite, en se rappelant les drames de l'histoire, tirer les leçons d'une humanité en détresse et construire la Paix et l'unité entre les peuples.

#### Des lieux très symboliques

Le choix des lieux pour cette journée de pèlerinage ne s'est pas fait au hasard. De fait, des événements dramatiques se sont déroulés sur cette portion du territoire haut-rhinois. La Première Guerre mondiale s'est abattue sur Schweighouse dès les premiers jours du conflit. Les habitants furent évacués en janvier 1915 et à la fin de la guerre, il ne restait que six maisons dans le village. Il en fut de même pour Reiningue qui vit son ancienne église baroque complètement détruite le 10 août 1914, en même temps qu'une cinquantaine de maisons. La chapelle de Deckwiller, où s'est faite la halte sur le chemin du retour, a été édifée en 1931 à l'emplacement d'un ancien village du même nom. Elle a été construite en remplacement de la chapelle de Saint-Romain, détruite pendant la Première Guerre mondiale.

#### Histoire, prière et convivialité

Après un temps de prière autour de l'archevêque de Strasbourg Mgr Luc Ravel, les marcheurs de toutes générations ont rejoint le monastère Notre-Dame d'Oelenberg. Le Père Abbé les y attendait pour vivre avec la communauté des 11 moines l'office du milieu du jour. Puis les pèlerins se sont installés dans la grange du monastère pour partager le temps convivial du repas de midi. Les marcheurs ont ensuite regagné Schweighouse en passant par la chapelle Notre-Dame de Deckwiller pour une dernière halte, avec notamment la prière pour la paix du Pape Jean-Paul II.

Mgr Ravel a ponctué la journée en invitant chacun à être un artisan de paix.



## Voeux de Brignais, notre marraine de guerre

---

en 2019  
*Brignais*  
OSE  
dessiner  
son avenir

Avec vous, pour nos enfants,  
dessinons une ville agréable  
à vivre pour tous, dynamique,  
attractive et fidèle à ses  
valeurs.

Bonne année 2019!

*Fécany*





## Voeux de Hirschberg, ville allemande jumelée avec Brignais



### Gemeinde Hirschberg an der Bergstraße Der Bürgermeister

Monsieur Maire  
Bruno Lehmann  
12 rue de Reiningue  
69520 Schweighouse  
FRANKREICH



Im Dezember 2018

Guten Tag, sehr geehrter Herr Lehmann,

*lieber Bruno*

das Jahr 2018 neigt sich langsam seinem Ende entgegen. Gerade im Advent, der heutzutage häufig mit Stress und Hektik verbunden ist, nehmen wir uns oft zu wenig Zeit für die angenehmen Dinge des Lebens und so kommen auch meist Familie und Freunde zu kurz.

Umso wichtiger ist es, die vor uns liegenden Weihnachtstage unseren Lieben zu widmen und sie auch für uns selbst zu genießen. In dieser freudigen, besinnlichen aber oft auch nachdenklichen Zeit, sollten wir das alte Jahr in Ruhe ausklingen lassen und dem Neuen Jahr positiv und offen begegnen.

Für die vor uns liegenden Weihnachtstage möchte ich Ihnen folgendes Gedicht von **M. Gärtner** mit auf den Weg geben:

**Es liegt ein Dämmern auf den Tagen,  
nach langer, tiefer Winternacht.  
Die Herzen harren still und fragen  
mit Sehnsucht und mit leisem Zagen  
wann wiederum ihr Heil erwacht.  
Doch mitten in das Nebelgrauen  
erklingt ein heller Glockenton.  
Nun lasst uns freudig aufwärts schauen  
mit Hoffnung und mit Gottvertrauen,  
denn gnadenvoll naht Gottes Sohn.**

Im Namen der Gemeindeverwaltung wünsche ich Ihnen, auch im Namen des Gemeinderates, gesegnete und frohe Weihnachten und für das Neue Jahr 2019 alles Gute, vor allem Zufriedenheit und persönliches Wohlergehen.

Es grüßt Sie sehr herzlich

*Manuel Just*  
Manuel Just



## Voeux de Niederau, ville de l'ex-Allemagne de l'Est parrainée par Hirschberg



*Mit diesem Weihnachtsgruß  
verbinden wir unseren Dank  
für die angenehme Zusammenarbeit  
und wünschen für das neue Jahr  
Gesundheit, Glück und Erfolg.*

**Steffen Sang**  
Bürgermeister  
**Gemeinde Niederau**





## Etat civil



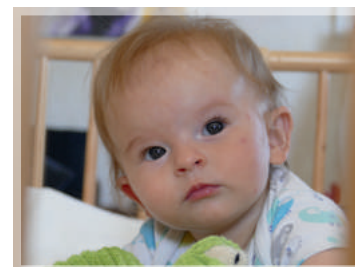
### Naissances en 2018

Toutes nos félicitations aux heureux parents  
et tous nos vœux de bonheur et de santé aux bébés !



BOEGLÉN Lison  
Née le 2 janvier 2018

JEROME Emma  
Née le 4 février 2018



KESSLER Noémie  
Née le 29 avril 2018

HOUOT BITTEROLF Nolann  
Né le 16 mars 2018



MULLER Eléonore  
Née le 23 juillet 2018



BERGER Hugo  
Né le 30 juillet 2018



LEHR Hugo  
Né le 22 novembre 2018

WALCH Noémie  
Née le 29 octobre 2018

MATHERN Manon  
Née le 1<sup>er</sup> novembre 2018

ZUMKELLER Mya  
Née le 8 décembre 2018

BERGAMINI Sandro  
Né le 26 décembre 2018



## Mariages en 2018



**Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité au nouveau couple !**

**M. KESSLER Jérôme et Mme BRONNER Claudia, le 29 septembre 2018**



## Les nouveaux arrivants



**Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants du village :**

M. et Mme SIMON Patrick et Nathalie et leurs enfants Thomas, Léa et Oriane  
3 rue du Chêne

M. HINSINGER Etienne et Mme RUYER Nathalie et leur fille Marie  
3A rue du Ballon

Mme RUSCH Sandrine et son fils BOEGLER Alex  
5 rue de Reiningue

M. TSCHUDY Estevan et Mme DI TOMASO Ophélie et sa fille Serena  
3 rue Principale

M. SUGIER Pierre-Jean  
11A rue Principale

Mme BOULANGER Nathalie et son fils Régis VAVASSEUR

6 rue du Schinderwald

M. et Mme RAMIARAKA Vonjy et Laurence et leurs enfants Jade et Victor-Ryan

22 rue d'Aspach-le-Bas

M. GRUNENWALD Mathieu et Mme PELLETIER Caroline

2 rue du Chêne

M. ZUMKELLER Stève et Mme MENAGER Caroline et leurs filles Kelya et Mya

14 rue des Vosges

Mme UHLEN Elodie  
24A rue du Pont d'Aspach

M. SCHNEIDER Florian  
18C rue Principale





# Etat civil

## Anniversaires 2019



### Heureux anniversaire à nos aînés !

#### JANVIER

HERMANN Marie-Jeanne née SESTER	91 ans le 1
RIMELEN Marie-Marthe née STEINER	84 ans le 4
HAGER Jean-Pierre	72 ans le 11
FROBERGER Anne	94 ans le 12
DIETERICH Marie née RIMELEN	84 ans le 16
HOWALD Eliane née CHRISTNER	71 ans le 26
SESTER Victor	89 ans le 28

#### FEVRIER

GREDEL Jeannette née WEISS	85 ans le 3
MULOT Annie née GRESSET	70 ans le 4
KELLER Walter	74 ans le 9
JURVILLIER Bernadette née RIMELEN	83 ans le 11
SESTER Bernadette	86 ans le 11
SESTER Anne-Marie née KUTTLER	85 ans le 12
WERLIN Materne	81 ans le 12
OKTAN Ibrahim	80 ans le 16
KUTTLER Robert	78 ans le 18
KUTTLER Monique née KUBLER	77 ans le 22
BLASCO André François	70 ans le 23
NACHBAUR Gérard	89 ans le 26
DIETERICH Alice née MEYER	84 ans le 27
VANNEREUX Nicole née DIETERICH	71 ans le 29

#### MARS

BACH Louis	81 ans le 2
NAZZARO Joseph	70 ans le 2
KIRMANN Raymond	79 ans le 3
GODEL Gabriel	76 ans le 4
RIMELEN Joseph	80 ans le 11
LIDY Renée née ROHMER	89 ans le 12
HENRY Claude	73 ans le 27
BROGLY Charlotte née BIECHY	74 ans le 28
HENRY Monique née KELLER	74 ans le 30

#### AVRIL

KLEIN Jeanne née TROENLEN	75 ans le 3
KERVELLEC François	75 ans le 16
BURIDON Nelly née RAGAZZOLI	70 ans le 19
ROELLINGER Germain	92 ans le 22
KIRMANN Marie-France née MEYER	71 ans le 22
SESTER Béatrice née KRUST	80 ans le 29

#### MAI

ROELLINGER Bernadette née WELTERLIN	85 ans le 3
SIG Louis	80 ans le 3
VANNEREUX Marc	72 ans le 8
STIMPFLING Joséphine née BUESSLER	91 ans le 16
CHRISTEN Bernard	70 ans le 19
SESTER Jean Claude	85 ans le 24
WERLIN Madeleine née VOGEL	75 ans le 29
MULOT Fernand	75 ans le 31

#### JUIN

SCHNEIDER René	83 ans le 1 <sup>er</sup>
KERVELLEC Danielle née BOUSSELAIN	70 ans le 9
MEYER Marguerite	73 ans le 9
WELTERLIN Gilbert	72 ans le 10
BRAVO Bernadette née SCHRUOFFENEGER	79 ans le 16
SCHITTLY Yves	72 ans le 25
GUIDEMANN Gérard	70 ans le 26
SESTER Henriette née PARISOT	84 ans le 29

#### JUILLET

RUEZ Georgette née NACHBAUR	80 ans le 2
LEHR Maria née WERLIN	80 ans le 11
MONTANDON Georgette née WOHLGROTH	89 ans le 21
DESROIX Ginette née HEITZLER	73 ans le 24
NAHAN Marie Anne née SESTER	87 ans le 24
NEFF Monique née TOUSSAINT	70 ans le 24
BRAVO Gilbert	83 ans le 26
KRUGLER Anne-Marie née GRIENEISEN	76 ans le 26



## AOÛT

GERTHOFFER Yvonne née SCHNEBELEN	80 ans le 1 <sup>er</sup>
KLEIN Marie-Jeanne née KEMPF	78 ans le 3
WELTERLIN Marie-Jeanne née HAGER	72 ans le 5
SIG Paul	74 ans le 6
KRUGLER Robert	81 ans le 8
BUSSLER Marie Thérèse née STEINER	84 ans le 11
HOWALD Roland	76 ans le 13
JARIGE Alfred	88 ans le 21
GRIENEISEN Jeanne née DIETERICH	89 ans le 22
MEYER Mariette née SCHNEBELEN	84 ans le 22
RIMELEN Marie Rose née WOLF	87 ans le 26
DE STEFANO Nicola	71 ans le 27
SIG Yvonne née GEWISS	74 ans le 28
RINGENBACH Odile née MEYER	81 ans le 31

## SEPTEMBRE

BRUN Nicole née STEINER	80 ans le 1 <sup>er</sup>
ZIEGLER Monique née WERLIN	70 ans le 3
RIMELEN René	86 ans le 4
IMHOFF Georges	74 ans le 5
REQUET Andrée née WELTERLIN	70 ans le 13
NACHBAUR Maria née ZURBACH	81 ans le 18
LOOS Christiane	78 ans le 22
MIESCH Brida née HOFFARTH	77 ans le 22
HERMANN Georges	88 ans le 23
KRUGLER Gérard	72 ans le 23
RIMELEN Nasria née MENHOUM	73 ans le 24
SESTER Antoinette	88 ans le 24
HAGER Louis	70 ans le 25
RIMELEN Suzanne née GUGENBERGER	90 ans le 26
SCHNEIDER Irène née KUSTER	79 ans le 28
KUTTNER Emilienne née KENZEL	71 ans le 30

## OCTOBRE

SIG Béatrice née HERMANN	77 ans le 5
HERMANN Adeline née HIRTH	82 ans le 7
BITSCH Véréne née SESTER	80 ans le 8
KRUGLER Marie-Thérèse née RENON	73 ans le 14
EDEL André	76 ans le 17
MOUROT Hubert	70 ans le 23

## NOVEMBRE

DEIBER Madeleine née SESTER	91 ans le 5
SIG Jeannine née HEINRICH	71 ans le 6
MULOT Annie née NIJMAN	72 ans le 8
GISSINGER Marc	73 ans le 16
HIRTH Paul	79 ans le 22
RIMELEN Jean-Pierre	75 ans le 23
STEINER Léon	79 ans le 25
RISACHER Elise née RIMELEN	82 ans le 28
LEHR Jean-Paul	85 ans le 29

## DECEMBRE

DIETERICH Marie Antoinette	88 ans le 5
KRUGLER Joseph	78 ans le 6
GODEL Marie-Andrée née DENIS	74 ans le 13
MURE Marguerite née SESTER	89 ans le 13
KLEIN Gérard	76 ans le 14
NACHBAUR Marguerite née GISSINGER	87 ans le 15
SESTER Marie Rose née HIRTH	85 ans le 20
BACH Marie-Thérèse née HIRTH	78 ans le 20
MULOT Jean	74 ans le 27

## Décès en 2018



**Nos très sincères condoléances aux familles dans la peine :**

**Mme WELTERLIN née STEINER Jeanne**

le 2 mars

**Mme EICHER née SESTER Marie-Henriette**

le 8 mars

**HOUOT BITTEROLF Nolann** le 17 mars

**Mme KIEFER née FRITSCH Gilberte** le 8 mai

**M. BURIDON Bernard** le 16 juillet

**M. SESTER Robert** le 28 novembre

**M. EICHER Raymond** le 20 décembre



# Renseignements pratiques

## MAIRIE DE SCHWEIGHOUSE

12 rue de Reiningue, 68520 SCHWEIGHOUSE-THANN  
Tél. : 03 89 48 70 05

E-Mail : [mairie@schweighouse-thann.fr](mailto:mairie@schweighouse-thann.fr)

Site web : <http://www.schweighouse-thann.fr>

*Lundi* 9h30 - 11h30

*Mercredi* 14h00 - 18h00

*Vendredi* 14h00 - 16h30

*Pas de permanence téléphonique le mercredi matin et le jeudi après-midi*

## GESTION DES DECHETS

Syndicat Mixte THANN-CERNAY

2 rue des Genêts, 68700 ASPACH-MICHELBAACH

Tél : 03 89 75 29 05

Site web : [www.smtc68.fr](http://www.smtc68.fr)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY (CCTC)

3A rue de l'Industrie, CS 10228, 68704 CERNAY Cedex  
Tél : 03 89 75 47 72

E-Mail : [contact@cc-thann-cernay.fr](mailto:contact@cc-thann-cernay.fr)

Site web : [www.cc-thann-cernay.fr](http://www.cc-thann-cernay.fr)

*Lundi à Jeudi* 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

*Vendredi* 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

## DECHETTERIE

27 rue des Genêts, 68700 ASPACH-MICHELBAACH

Tél. : 03 89 75 74 66

*Avril à Septembre :* *Lundi à Samedi :*  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

*Octobre à Mars :* *Lundi à Samedi :*  
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

## ECOLE PRIMAIRE

2 Place de Rochetoirin, 68700 ASPACH-MICHELBAACH  
Tél : 03 89 48 97 11

*Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi* 8h30 - 12h00

*Lundi, Vendredi* 13h00 - 15h45

Site web : [www.syndicatscolaire-petitedoller.fr](http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr)

Directeur du RPI : M. KEMPF Bernard  
6A rue de la Station, 68700 ASPACH-LE-BAS  
Tél. : 03 89 48 96 33

## SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER (SMABVD) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP)

1 Place de la Mairie, 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT  
Tél. : 03 89 48 70 58  
N° d'urgence : 0810 851 851

15 rue de Thann, 68116 GUEWENHEIM  
Tél. : 03 89 82 59 57

## LA POSTE

16 rue Principale, 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT  
Tél. : 36 31

*Lundi à Vendredi* 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

*Samedi* 8h30 - 12h00

## BRIGADE VERTE

Tél : 03 89 74 84 04

E-Mail : [contact@brigade-verte.fr](mailto:contact@brigade-verte.fr)

Site web : [www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr)

## CULTE CATHOLIQUE

M. le Curé Joseph GOEPFERT  
3 impasse Zurwinkel, 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT  
Tél. : 03 89 48 71 01  
E-Mail : [jos.goepfert@laposte.net](mailto:jos.goepfert@laposte.net)

## CULTE PROTESTANT

M. le Pasteur Frédéric WENNAGEL  
9 Faubourg de Colmar, 68700 CERNAY  
Tél. : 03 89 75 40 87  
E-Mail : [f.wennagel@free.fr](mailto:f.wennagel@free.fr)